

LES DROITS DES INTÉRIMAIRES

Deuxième partie de notre dossier pages 9 à 11

Lutte **ouvrière**

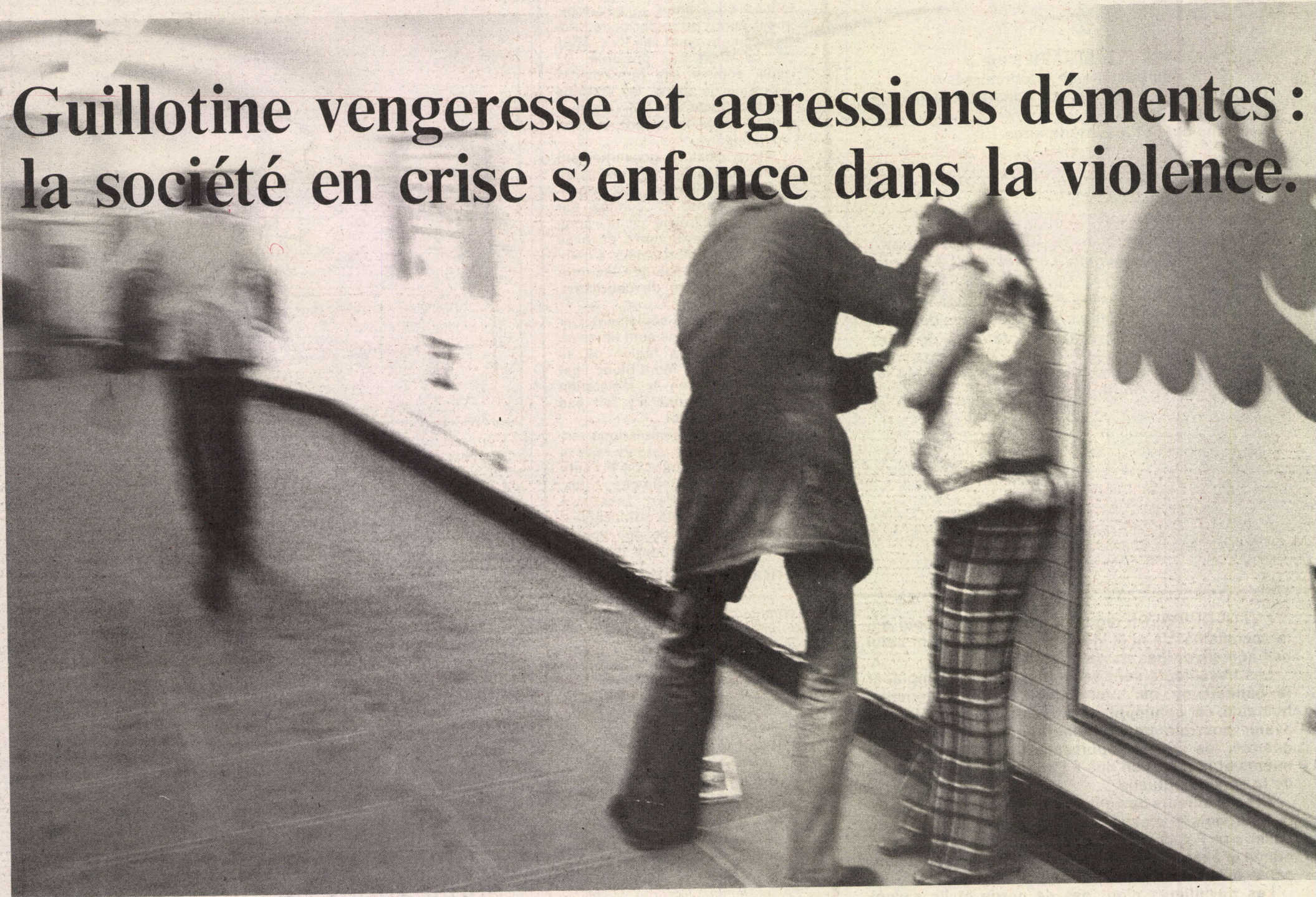
Six ans après
la loi :

**PROCÈS POUR
AVORTEMENTS
ILLÉGAUX**

Page 5

Hebdomadaire - paraît le samedi - N° 661 - 31 janvier 1981 - prix : 5 F

**Guillotine vengeresse et agressions démentes :
la société en crise s'enfonce dans la violence.**



M 6189 - 661 - 5 F

DES MINISTRES COMMUNISTES ?
Mitterrand ne s'engagera pas et Marchais le sait bien

Page 20

Dans le monde

- Page 6 :
- Grande-Bretagne : un virage à gauche dans le Parti Travailleur ?
 - Israël : nouvelles implantations en Cisjordanie.

En France

- Un procès pour avortements illégaux... six ans après la légalisation de l'avortement.

- Page 7 :
- Dans les entreprises : Renault-Billancourt ; RATP Champignonnet.

- Page 8 :
- La décentralisation à la Caisse d'Allocations Familiales.

- Pages 12 et 13 :
- Après la mort d'un conducteur de train à Paris-Nord.
 - Thomson-CSF ; Chausson ; RATP ; Chapelle-Darblay Grand-Couronne ; Luchaire Bourges.

- Pages 14 et 15 :
- Licenciements à Rhône-Poulenc Textile.
 - Les conditions de travail à SGE-Cablauto.
 - Crédit Lyonnais ; CCP Montparnasse ; Leroy-Somer Angoulême ; BNP Bergère ; Motorola.

Dossier

- Pages 9 à 10 : LES INTÉRIMAIRES (II)
- Les droits des travailleurs intérimaires.
 - La précarité de l'emploi : une condition de l'exploitation capitaliste.
 - Les syndicats et les intérimaires.

Culture

- Pages 16 et 17 :
- Le chômage des jeunes aux Dossiers de l'écran.
 - Films : Histoire d'Adrien ; Le chasseur ; Asphalte.
- Pages 18 et 19 :
- Livres : Le printemps de Pékin de Victor Sidane ; La grande sœur de Ding Ling ; Les lurons de Sabolas d'Henri Béraud ; Histoire intérieure du Parti Communiste 1920-1945 de Ph. Robrieux ; La bataille du Petit Trianon d'Amado ; Reagan et nous d'Hedrick Smith.

LUTTE OUVRIERE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des actuels dirigeants de l'Union Soviétique.

Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle, humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle.

Les travailleurs devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre.

C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes révolutionnaires et internationalistes.

Composition : PPC, 25-27, rue de la Folie-Méricourt, 75011 Paris

Impression : Voltaire Roto - 93100 Montreuil

Adresse toute correspondance à LUTTE OUVRIERE
B.P. 233 - 75865 - Paris Cedex 18
C.C.P. RODINSON PARIS 6851-10

Silence sur les ondes, je ne veux entendre qu'une seule radio !

Le gouvernement italien a envoyé une sommation d'interdiction à Radio K et Radio Mont-Blanc (deux stations privées italiennes installées en territoire italien), leur interdisant d'émettre en direction du territoire français. Ceci après plusieurs demandes des autorités françaises.

On savait déjà que le gouvernement français n'aimait pas les radios libres, du moins quand elles n'étaient pas entre les mains des giscardiens comme, voici quelques années, Radio Fil Bleu à Montpellier. Mais là, il semble vraiment très incommodé. Au point que le ministre de la Culture et la Communication, Jean-Philippe Lecat, a déclaré devant des journalistes : « Pas plus que l'anarchie intérieure le gouvernement ne tolérera l'anarchie venue de l'extérieur ». Le fait que Radio K — l'autre radio se dit apolitique — ait affiché des opinions de gauche et décidé de commencer à émettre juste avant les élections présidentielles n'est évidemment pas étranger à l'indignation du ministre.

Si au moins elle avait été située en France, le gouvernement aurait pu tenter de la faire taire en envoyant ses flics. Mais là, ce n'est pas possible. De plus, comme elle possède un émetteur de 30 kW, les stations de brouillage de TDF n'arriveraient pas à la couvrir. Un vrai scandale !

Alors c'est le gouvernement italien qui a fini par céder, au moins formellement, aux exigences de Paris. Et comme par hasard, il se trouve que la « sommation d'interdiction » envoyée aux stations incriminées a coïncidé avec la venue de Giscard à Rome. En geste de courtoisie, quoi !

Mais un geste seulement. Car en Italie les radios sont libres et, qui plus est, la région où se trouve Radio Mont-Blanc est autonome selon la législation italienne et Rome n'y fait pas entièrement la loi.

Alors, si les sommations restent lettre morte, que va faire le gouvernement français ? Faute de pouvoir faire taire ces radios, choisira-t-il d'en interdire l'écoute aux oreilles françaises, en rendant l'usage des boules Quies obligatoire pour tous ?

(Ir)radié des effectifs

M. Mahric, agent technico-commercial d'une entreprise bretonne travaillant pour EDF, vient d'être licencié par son employeur, la société Delhommeau.

En effet celle-ci n'appréciait pas — et l'EDF sans doute encore moins — que son employé arbore un auto-collant anti-nucléaire sur sa voiture, véhicule avec lequel il était chargé de faire la tournée des chantiers EDF.

Plusieurs fois, la société Delhommeau avait demandé à cet employé de retirer cet auto-collant. Parce qu'il refusait, elle l'a finalement licencié. M. Mahric avait pourtant proposé une solution simple : puisqu'un véhicule lui était nécessaire dans son travail et puisque sa voiture n'avait pas l'heur de plaire à son patron, il avait demandé qu'on lui fournisse une voiture de fonction.

Visiblement, ce patron un peu trop près de ses sous n'a pas le sens de l'humour. Cela risque d'ailleurs de lui coûter cher, car le licencié, lui, a décidé de ne pas se laisser faire et de poursuivre son employeur. On ne peut que lui souhaiter bonne chance...

Histoire d'eau : vite fait, mal fait

60 des 85 CES construits en Alsace ces 15 dernières années prennent l'eau. Ils ne supportent pas le climat... et la radinerie de l'Etat !

En effet, entre 1966 et 1975, les pouvoirs publics ont multiplié les CES « industrialisés » à toit plat, pour la simple raison qu'ils étaient peu chers et rapides à construire, mais sans s'aviser du fait qu'il existe des différences de climat entre

Strasbourg et Marseille.

Résultat : il y a pour 30 millions de travaux si l'on veut « imperméabiliser » les bâtiments. L'Etat étant responsable de la situation, les communes ne veulent pas faire les frais de l'opération — elles n'en n'auraient d'ailleurs souvent pas les moyens. Quant à l'Etat il ne fait rien et attend : qui sait, peut-être que l'argent nécessaire, là aussi, tombera du ciel.

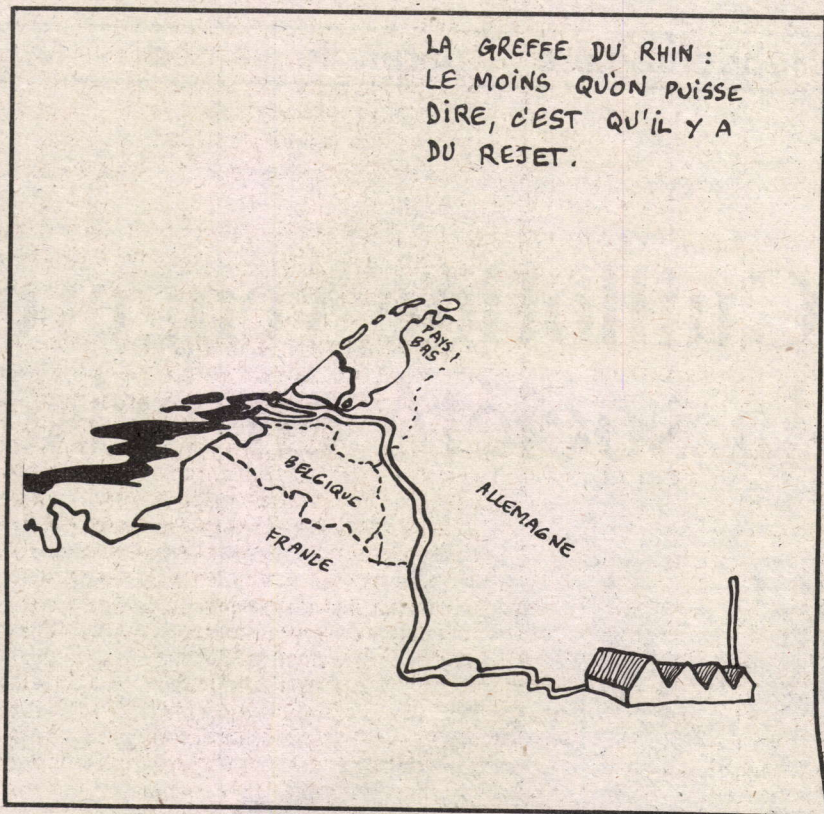
Ils sont contents, pas nous !

13,6 % d'augmentation officielle du coût de la vie en 1980. Ces messieurs du gouvernement sont satisfaits : s'il y a des pays où l'inflation est moindre, il y en a aussi où c'est pire. Air connu... Et puis l'an dernier, disent-ils,

l'inflation atteignait 14 %. Cette année, cela fait 0,4 % de moins, plaignons-nous !

Au fait, combien de travailleurs peuvent se vanter d'avoir vu leur salaire progresser de 13,6 % en un an ?

Du Rhin au cloaque, il n'y a pas loin



Ce n'est pas demain que l'on verra les Mines de Potasse d'Alsace cesser de rejeter dans le Rhin les résidus salins de leur production, qui polluent et perturbent de plus en plus l'alimentation en eau potable des régions situées en aval, et notamment de Hollande.

Lundi 26 janvier, les ministres des Etats riverains du Rhin, réunis à La Haye, ont eu beau affirmer « leur détermination d'aboutir rapidement » (cela fait dix-huit ans qu'ils planchent sur la question), les solutions qu'ils ont avancées n'en sont toujours pas.

Le Rhin est en effet devenu le plus grand collecteur d'eaux polluées en Europe : toutes les grandes entreprises riveraines s'en servent d'égout et y déver-

sent sel (18 millions de tonnes par an), mercure et chlorures.

Bien des projets ont vu le jour : injection du sel dans le sous-sol d'Alsace (merci pour les Alsaciens !), transport de la saumure en Lorraine pour y être utilisée comme matière première, réutilisation industrielle des rejets salins (mais cela nuirait aux intérêts de certains gros capitalistes : BASF, Siemens, Salins du Midi exploitent le sel), acheminement en barge jusqu'à la mer (mais tout cela coûterait très cher). Alors... la suite du débat a été reportée au mois de juillet.

Et pendant ce temps, les capitalistes continueront à se servir tranquillement du Rhin comme d'une poubelle. Car pendant qu'on sale celui-ci, ceux-là se sucent !

Bulletin d'abonnement aux publications de Lutte Ouvrière

Je désire m'abonner aux publications suivantes (1) :

LUTTE OUVRIERE
pour une période de un an : 150 F
pour une période de six mois : 85 F
LUTTE DE CLASSE
(mensuel politique publié par Lutte Ouvrière)
pour une période de un an : 50 F
CEUX DU TECHNIQUE
(mensuel destiné aux élèves du technique et aux jeunes travailleurs, édité par Lutte Ouvrière)
pour une période de un an : 10 F
ci-joint la somme totale de : francs

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Joindre la somme par chèque ou mandat-lettre à l'ordre de Michel Rodinson, CCP Paris 6851-10. A expédier à : LUTTE OUVRIERE, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.
(1) Rayer les mentions inutiles

Guillotine vengeresse et agressions démentes

LA SOCIÉTÉ EN CRISE S'ENFONCE DANS LA VIOLENCE



OMME toute période critique, la crise économique ne s'accompagne pas seulement d'un sentiment d'insécurité pour l'avenir, touchant les jeunes comme les vieux, mais aussi de la montée de la violence, de la petite et de la moins petite délinquance, depuis les vols à la tire, en passant par le racket des voyageurs dans les transports en commun, jusqu'aux agressions meurtrières...

Parallèlement, la répression se fait plus dure vis-à-vis de ceux qui sont pris. Tous ne le sont pas. Mais ceux qui le sont payent pour les autres. Ces six derniers mois, il y a eu six condamnations à mort. Les jurys des cours d'assises se font plus durs. Mercredi dernier, celui des assises de Châlons-sur-Saône, en condamnant à mort les deux auteurs d'un hold-up au cours duquel le plus vieux des deux tua un pompiste, est allé plus loin que l'avocat général, qui avait réclamé la peine de mort pour le meurtrier et la réclusion à perpétuité pour son complice. En novembre dernier, c'était le jury de la cour d'assises des Ardennes (où il n'y avait pas eu de condamnation à mort depuis trente ans) qui avait prononcé la peine de mort pour un meurtrier qui sortait d'un hôpital psychiatrique, alors que l'avocat général, lui, avait demandé la réclusion à perpétuité. La population a l'impression qu'en frappant fort les coupables, à défaut de se défendre, au moins, elle se vengera.

En réalité, plus la fermeté est grande contre ceux qui sont pris, plus la violence bête, irrationnelle et même gratuite augmente. La répression ne fait pas reculer ceux qui par bêtise pensent qu'eux ne seront pas pris, ou ceux qui se moquent de la vie, la leur comme celle des autres.

Et la violence des gangsters, et des apprentis gangsters, se nourrit de la répression, car s'ils savent qu'ils ont tout à perdre s'ils sont pris, ils ne reculeront devant rien pour éviter d'être pris.

Les peines s'alourdissent, les prisons sont plus pleines qu'il y a cinq ans, la guillotine va fonctionner comme jamais depuis des années, mais la délinquance, et les violences des enragés, elles aussi, augmentent.

C'est un cercle vicieux ? Oui, en partie. La crise, l'insécurité économique et sociale en sont la cause. Plus nombreux sont ceux qui n'ont plus envie d'attendre quoi que ce soit de la vie, et surtout de la société, et sont prêts, finalement, à faire n'importe quoi. Quel raisonnement, en effet, pouvait-il bien y avoir chez ces jeunes qui ont terrorisé les

voyageurs du train Paris-Granville, alors même qu'ils se rendaient au tribunal pour être jugés pour le même genre de méfaits, sachant très bien qu'ils allaient être pris à l'arrivée, et aggraver leur cas ?

La crise s'aggrave, et avec elle la hargne des uns et des autres, des uns contre les autres. Et la violence ne peut manquer de devenir plus banale. Au Moyen Age, on torturait les voleurs avant de les faire mourir. La société était plus âpre, plus brutale. On s'achemine à nouveau aujourd'hui vers une société plus dure.

On verra à nouveau la police, sinon l'armée, tirer sur des travailleurs en grève. On verra des grévistes condamnés au bagne, ou même à la peine de mort, pour s'être défendus avec quelque brutalité contre des policiers.

Ce qui nous paraît aujourd'hui improbable deviendra demain peut-être quotidien.

Oui, la société est violente. Et quand elle devient pleine de contradictions, quand elle ne peut plus assurer aux individus ni avenir ni espoir, elle devient de plus en plus violente. Les crimes entraînent les exécutions... Les exécutions entraînent les crimes. Et la violence des exploiters, elle aussi, devient plus crue et plus cynique. On expulse ceux qui ne servent plus, et cette violence contre laquelle nous ne réagissons pas devient plus dure. Il y aura des réactions, bien sûr. Mais tant qu'elles seront d'ordre individuel, irrationnelles et brutales, elles seront brutalement sanctionnées avec parfois l'assentiment de la population.

Alors, n'y a-t-il pas d'espoir ? Eh bien non. Tant qu'on acceptera cette société et cette exploitation, tant qu'on tolérera ceux qui s'enrichissent et en sont fiers, pendant que les autres s'appauvrissent, la violence subsistera et deviendra pire encore. Elle contaminera tous les aspects de la vie. C'est le gangstérisme qui deviendra la règle.

Car pour se débarrasser de cette gangrène, il faut savoir vivre en femmes et en hommes libres parmi d'autres femmes et hommes libres, c'est-à-dire commencer par être, prêts, collectivement, à changer la société pour changer la vie.

Seule la classe ouvrière, qui n'exploite personne et n'a aucun intérêt au maintien de cette société, le pourra.

Le voudra-t-elle un jour ? De la réponse à cette question dépend, finalement, que disparaisse la violence de cette société.

Arlette LAGUILLER

INSEE : Trop, c'est trop ?

La patronat veut un nouvel indice des prix car celui de l'INSEE lui déplaît. Il a donc créé à cet effet un nouvel institut, l'IPECODE, chargé d'élaborer un indice conforme aux vœux patronaux. Cet institut sera subventionné par le CNPF et certaines grandes entreprises nationalisées (EDF-GDF, SNCF, Charbonnages de France).

En fait, cela fait déjà quelque temps que le patronat reproche à l'indice officiel du coût de la vie, celui de l'INSEE, d'être un peu trop sensible aux hausses. En réalité, l'indice de l'INSEE n'est pourtant déjà qu'un reflet passablement déformé de l'évolution réelle des prix. A maintes reprises les syndicats ont dénoncé le peu de justesse des hausses enregistrées par l'INSEE. Et tous les travailleurs savent bien, par exemple, quand l'INSEE annonce, comme elle l'a fait cette semaine, une hausse de 13,6 % pour 1980, qu'en fait l'augmentation du coût de la vie a été plus importante. Ces derniers mois d'ailleurs, les travailleurs de l'INSEE ont plusieurs fois dénoncé les manipulations imposées par le gouvernement au calcul de l'indice.

Mais il faut croire que, tel qu'il est déformé, l'indice de l'INSEE ne l'est pas encore assez au goût du patronat et du gouvernement. Le CNPF, la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises et le Premier ministre sont tous d'accord pour dénoncer ce qu'ils appellent « la tyrannie de l'indice ».

C'est que l'indice INSEE sert, par exemple, à calculer la fixation du salaire minimum et que, même s'il retarde volontairement par rapport à l'inflation réelle, il n'en laisse pas moins encore apparaître un écart grandissant entre les salaires et les hausses. Et Barre comme les patrons trouvent intolérable de voir leurs déclarations comme quoi « Tout va bien » ou encore que « le pouvoir d'achat ouvrier progresse » être régulièrement démenties par l'indice officiel. Ils veulent un indice sur mesure. Le journal *Les Echos* du 28 janvier écrit : « Le CNPF (veut) un indice des prix hors énergie. L'idée serait d'éliminer, lors des réajustements de salaires, les variations de prix consécutives aux chocs pétroliers ». Selon ce quotidien proche du patronat, cet indice serait de 2 à 3 % inférieur à l'indice INSEE actuel.

La société capitaliste est malade de la crise, elle a la fièvre. Qu'à cela ne tienne, les Diafoirus qui nous gouvernent pour le compte des possédants ont un moyen de faire tomber la fièvre : c'est de laisser tomber le thermomètre !

Une heure avec le président de la République presque aussi longue qu'un septennat

Il ne devait plus venir à la télévision, promis, juré, puisqu'on entrainait dans la période de la pré-campagne électorale. C'est Giscard d'Estaing qui avait dit lui-même, voici quelques mois, que c'était une question de démocratie. Aussi, ces derniers temps, la télévision se contentait de faire des reportages, des flashes quasi quotidiens dans lesquels apparaissait le président. Mais attention, ce n'était pas de la propagande électorale, c'était de l'information. Nuance.

C'est sans doute pourquoi, mardi 27, nous avons eu droit, sur Antenne 2, à une nouvelle heure « d'information » sur la politique étrangère de Giscard. Tout y est passé ou presque. Car évidemment, quand un journaliste a évoqué les « liens personnels » ayant uni Bokassa et Giscard, celui-ci a tranché sèche-

ment : « Je vous en prie, cette émission a une certaine tenue ».

Avec le reste, il a quand même réussi à tenir une heure d'antenne. Sur l'Afghanistan : « La solution devrait être de réunir (...) une conférence ». Cela ne changera pas grand-chose, d'accord, mais au moins la télévision pourra parler des « propositions françaises » pendant plusieurs jours en oubliant de dire que la même proposition avait été faite, voici quelques mois... par l'URSS, c'est-à-dire par l'agresseur lui-même. Ce qui en dit long sur l'efficacité de ces « propositions » !

Sur la Pologne : « Toute ingérence extérieure (...) entraînerait de très graves conséquences. Je l'ai dit à M. Brejnev. Il le sait ». Brrr ! Voilà qui doit faire trem-

bler le Kremlin et rassurer les ouvriers polonais ! Sur le Tchad « J'exclus tout retour au colonialisme ». Une phrase qui a bien dû faire rire dans les salles de télévision du 2^e REP et des autres régiments de paras que Giscard avait envoyés au Zaïre en 1977, Kolwezi en 1978 ou en Centrafrique en 1979. Bref, Giscard d'Estaing — le président, pas le futur candidat aux présidentielles ! — était content de lui et si de sa politique. Enfin presque.

Car il avait tout de même pris la précaution de faire repousser d'une heure le début des *Dossiers de l'écran* et de passer juste avant : des fois que les spectateurs aient pu être tentés de préférer le film avec Mior Miou et Patrick Dewaere au cinéma de Giscard !

P.

Pologne

LA CLASSE OUVRIÈRE NE DÉSARME PAS

Ces jours-ci, les grèves se sont multipliées en Pologne. La grève du samedi 24 janvier, grève pour obtenir les « samedis libres » conformément aux accords de Gdansk en août dernier, a été un succès. Dans tout le pays, les travailleurs ont pris leur samedi et le gouvernement a dû reconnaître que 70 % du personnel des grosses entreprises (contre 60 % lors de la grève du 10 janvier) était absent.

De plus, la mobilisation ouvrière entraîne derrière elle d'autres catégories de la population, comme les paysans ou les étudiants. Dans la région de Rzeszow, dans le sud-est, les paysans sont en grève illimitée et occupent le siège des anciens syndicats officiels pour obtenir la reconnaissance du syndicat Solidarité Rurale. Dans l'une des plus grandes villes du pays, à Lodz, où un millier d'entreprises ont débrayé le 27, quatre mille étudiants occupent l'université pour ne plus être obligés d'assister aux cours de marxisme imposés par le gouvernement.

Dans plusieurs villes de Silésie et du sud-ouest, des grèves ont éclaté, réclamant ici les « samedis libres », là la démission d'un ministre ou de fonctionnaires accusés de corruption ou

d'incompétence. Devant le refus des autorités de céder, notamment sur la question des « samedis libres » et des autres points des accords de Gdansk, le mouvement gréviste a continué, y compris après la « grève du samedi » du 24. Face à cette nouvelle montée de combativité ouvrière, les dirigeants de Solidarité ont décidé d'appeler à une grève nationale d'une heure, le 3 février, et réclament la reconnaissance de Solidarité Rurale, la garantie que les grévistes pour les « samedis libres » ne seront pas victimes de représailles, enfin le respect des accords de Gdansk et notamment le libre accès (promesse gouvernementale jamais tenue) aux moyens d'information.

Sur l'un de ces points déjà, les autorités ont reculé. En effet, mardi 27, pour la première fois, le gouvernement a accepté que la télévision organise un débat télévisé avec des représentants des ouvriers. Un débat qui a dû être suivi dans tout le pays et qui apparaît comme une victoire pour les travailleurs, puisque les représentants des anciens syndicats officiels (ou plutôt de ce qu'il en reste sous le nom de « syndicats indépendants » ou « de branche ») ont fait bloc avec les orateurs de Solidarité



Depuis les grèves de l'été 1980 (ici des ouvriers du chantier naval Lénine), la classe ouvrière polonaise reste mobilisée. (AFP)

(ils n'ont sans doute pas le choix s'ils veulent conserver un minimum de crédit) contre les représentants du gouvernement, gouvernement qui n'était que représenté, car aucun ministre n'avait osé venir s'expliquer devant des millions de téléspectateurs.

Sur la question de l'accès à la télévision, le gouvernement a donc dû reculer. Quant aux « samedis libres », s'il ne les a toujours pas octroyés, les ouvriers ont

quand même déjà la semaine de cinq jours, car ils la prennent. Et cette situation, à elle seule, témoigne amplement de la profondeur de la mobilisation ouvrière, de la ténacité des prolétaires polonais dans leur volonté d'obtenir leurs revendications sept mois après que le mouvement ait démarré sur les bords de la Baltique.

Alain LEMART

Sept indépendantistes tahitiens condamnés

La cour d'assises de Versailles a rendu son verdict dans le procès de huit indépendantistes tahitiens accusés du meurtre d'un patron métropolitain et d'un attentat à l'explosif. Un des accusés a été acquitté, mais les autres ont été condamnés à des peines allant de quatre à quinze ans de prison ferme.

Au nom des « mérites et (de) l'œuvre civilisatrice de la France » à Tahiti, l'avocat général avait requis des peines encore plus lourdes, notamment contre l'un des accusés, le dirigeant indépendantiste Charlie Ching. Il semble d'ailleurs que celui-ci ait été victime d'un véritable

coup monté, l'accusation ayant cherché à lui faire endosser la responsabilité des attentats, sans preuve, sans témoin, et sur la seule base des premiers aveux de certains inculpés — « aveux » qu'ils ont ensuite rétractés —, la justice condamna finalement Ching à cinq ans de prison.

Après les explosions de bombes atomiques françaises dans les atolls polynésiens — explosions contre lesquelles s'élevaient les accusés —, ce procès vient de donner une nouvelle preuve... éclatante de « l'œuvre civilisatrice » de la France à Tahiti.

Racisme et quadrillage policier à Marseille

Depuis trois semaines, on ne pouvait pas tourner un coin de rue à Marseille sans tomber nez à nez avec deux ou trois CRS fort occupés à déambuler ou à contrôler ce qui leur tombait sous la main.

Puis à partir du mardi 20 janvier, ils se sont mis à boucler complètement les quartiers populaires du centre ville. Pour faire ses courses, il fallait se faufiler entre des CRS qui bouchaient les rues et montrer, là encore, ses papiers, surtout si l'on était immigré. Ils ont également investi une aire municipale de stationnement destinée aux Gitans de passage. Enfin, ils ont contrôlé tous ceux qui entraient ou sortaient des foyers pour travailleurs célibataires autour de l'étang de Berre.

Ce sont, paraît-il, six cents policiers, CRS ou gardes mobiles supplémentaires qui ont ainsi occupé la ville de Marseille.

Bien entendu, ils n'ont pas fait main basse sur l'ombre d'un voleur, d'un truand ou d'un proxénète. Ce n'est certes pas avec un tel déploiement de forces et dans des quartiers aussi pauvres que l'on risque de trouver les gros bonnets du milieu !

Par contre, plus de 100 immigrés ont été interpellés et 24 expulsés, leurs papiers n'étant pas à jour.

Pour protester contre ce quadrillage et les rafles, une manifestation a été organisée à l'initiative du MRAP, de la CIMADE et de juristes avec des organisations chrétiennes et d'extrême-gauche. Elle a regroupé 350 personnes qui sont allées devant la préfecture.

Le PS et le PC n'ont pas jugé utile de se joindre à cette protestation ou d'organiser eux-mêmes quoi que ce soit. Leurs journaux respectifs, qui ne manquent pas le moindre concours de boules

ou gâteau des Rois, n'ont fait aucune allusion à cette manifestation ni avant ni après.

Le Provençal, journal de Deferre, n'a parlé de la présence de la police que pour dire qu'il s'agissait de défendre la sécurité et que nul ne s'en plaindrait. Par contre, La Marseillaise, le journal du PC, a dénoncé la présence massive des CRS, elle s'est élevée contre le bouclage des quartiers et les contrôles d'immigrés mains levées, tournés contre un mur, qui rappelaient la

guerre d'Algérie, tout en réclamant la multiplication des commissariats et la mise en place de l'ilotage.

Toujours est-il que le gouvernement semble bien décidé à nous accoutumer à ces opérations policières massives et à multiplier les expulsions de travailleurs émigrés pour des questions administratives, en essayant d'accréditer l'idée que les immigrés seraient responsables de l'insécurité.

Correspondant local

RÉUNIONS PUBLIQUES

A LYON
VENDREDI 6 FÉVRIER
A 20 H 30

Salle des Conférences
Palais du Travail
Villeurbanne

A ORLÉANS
VENDREDI 6 FÉVRIER
A 20 H 30

Salle Hardouineau
(mairie)
« Derrière la comédie
électorale, la crise »
« Préparons la riposte
ouvrière ! »

A CHAMBÉRY
VENDREDI 6 FÉVRIER
A 20 H 30

Petite salle
de la Grenette

La sale campagne raciste de la droite

Pendant les jours où les CRS tenaient le haut du pavé à Marseille et interpellaient les passants, immigrés de préférence, Le Méridional, quotidien de droite à grand tirage, a publié une série de « dossiers » sur l'immigration.

Ces dossiers consistaient chaque jour en une page entière d'extraits de lettres de lecteurs, toutes plus racistes les unes que les autres, répondant à un « appel » du journal.

Le Méridional du 23 janvier titrait la page : « L'immigration : non aux oisifs et la difficulté de cohabiter » ; suivaient des lettres de lecteurs dont voici quelques titres : « Le malheur des ouvriers et le bonheur des patrons » ; « Des quartiers immondes » ; « Leurs mœurs nous empoisonnent » ; « Ils ne respectent rien ». Le numéro du 24

publiait de la même façon des lettres intitulées : « Tous aux bateaux » ; « Expulser sur l'heure » ; « Pas de raison de les ménager »... Les titres des extraits de lettres sont bien sûr de la rédaction du Méridional.

Sous le titre : « Un prix pour la meilleure formule », dûment encadré, le numéro du 23 janvier publiait cette phrase d'un lecteur : « Il est inadmissible qu'au prix où ils vendent leur pétrole, ils se permettent de rouler dans nos voitures en état d'ivresse ! ».

A Marseille, c'est donc une véritable campagne raciste, bien abjecte, orchestrée par la droite, qui fit le pendant de l'opération policière anti-immigrés, avec le silence complice de tous les politiciens qui s'étaient indignés à propos de l'attitude du PCF vis-à-vis des immigrés.

Six ans après la légalisation de l'avortement

Huit médecins comparaissent actuellement devant une chambre correctionnelle de Paris. Ils sont poursuivis pour avoir pratiqué des interruptions de grossesse au-delà du délai légal de dix semaines, dans la clinique La Pergola, à Paris.

Les faits remontent au mois d'octobre 1979, où cette clinique a été fermée. Quelques jours plus tard, deux médecins, dont le directeur de la clinique, étaient arrêtés (ils font partie des huit médecins comparaisant actuellement).

Lors du procès, le directeur de La Pergola n'a pas nié que des avortements au-delà des dix semaines y aient été pratiqués ; mais il s'est lui-même transformé en accusateur contre les pouvoirs publics qui « entrete-

naient avec la clinique non pas seulement un rapport de tolérance, mais d'authentiques relations de collaboration. Mme Pelletier, Mme Veil, étaient au courant. Nous n'avons jamais agi dans la clandestinité. Au contraire même, la DDASS (Direction départementale de l'action sanitaire et sociale) nous a envoyé des cas sociaux : des incestes, des mineures, des femmes qui avaient été ratées dans d'autres hôpitaux ».

En réalité, jusqu'en 1979, le gouvernement a pudiquement fermé les yeux sur les dépassements de délais par ces cliniques. Et il est clair que, dans l'affaire de La Pergola, il a surtout voulu faire un geste pour contenter les adversaires de

l'avortement, juste au moment où se discutait au Parlement l'adoption définitive de la loi Veil autorisant les IVG (loi qui n'avait été adoptée qu'à titre provisoire en 1974).

Si la loi Veil a finalement été reconduite, cela n'a d'ailleurs pas mis fin à la situation qui existait en 1979. En effet, le texte adopté en novembre 1979 comporte deux volets : d'une part, il rend obligatoire l'ouverture d'un centre d'IVG dans tout établissement hospitalier ; mais d'autre part, il prévoit un contrôle et une répression accrus contre tout dépassement du délai de dix semaines.

Or, si cette clause restrictive a été scrupuleusement respectée, il n'en a pas été de même pour l'obligation d'un centre d'IVG

dans tout hôpital : d'après une enquête effectuée par le Planning Familial au cours des trois derniers mois de 1980, 32 % des hôpitaux ne pratiqueraient toujours pas d'interruptions de grossesse ; et parmi ceux qui les pratiquent, 20 % imposent des délais inférieurs aux dix semaines légales.

En outre, bien des directeurs d'hôpitaux ou de services mettent des bâtons dans les roues, car sinon, comment expliquer les chiffres cités dans cette enquête : un avortement par semaine à Amboise, Mende, Mazamet ? Même avec un minimum de possibilités matérielles, les hôpitaux de ces villes peuvent répondre davantage aux demandes nombreuses d'inter-

ruptions de grossesse. A Boucaut, l'infirmière qui réalise les entretiens préalables est en congé maternité. Et les avortements ont donc été suspendus un certain temps dans cet hôpital.

Cette inertie et cette indifférence aboutissent à prolonger le temps nécessaire pour pouvoir avorter légalement. A la Pitié-Salpêtrière, il faut actuellement vingt jours d'attente entre la première visite et la rencontre avec le médecin, obligatoire.

Décidément, plus de six ans après la législation de l'avortement, il s'en faut encore de beaucoup que celui-ci soit devenu un droit réellement reconnu aux femmes.

J.-L.

Le point de vue de deux représentantes du Planning Familial



Un centre du Planning Familial. Les femmes y sont accueillies, alors qu'elles sont découragées dans nombre d'hôpitaux.

« Par rapport à la situation de l'époque, il est sûr que ces médecins-là ont permis de résoudre des problèmes alors qu'il n'y avait pas de réponses d'hôpitaux. Tout le monde a fait appel à eux. Qu'on soit d'accord avec leurs pratiques, c'est un autre problème. Nous avons toujours soutenu les médecins dans la mesure où il n'y avait pas de trafic financier, et dans la mesure où il y avait de bonnes pratiques médicales. Ce qui n'est pas exactement le cas pour La Pergola.

C'EST LA LOI RESTRICTIVE, REPRESSIVE, QUI EST CREATRICE DE PERGOLA

Les médecins de La Pergola, vraisemblablement, sont des boucs émissaires. Dans cette affaire, il faut remarquer qu'il y a eu un recul. On avait tout d'abord parlé d'infanticide et toutes sortes de choses que l'accusation a laissé tomber.

Mais le procès de La Pergola a frappé très fort l'opinion. Le résultat, c'est que d'autres ont pu s'organiser différemment, plus clandestinement, mais ça ne fera pas arrêter le trafic ! La

loi actuelle ne permet pas de donner des solutions aux femmes. Tout se passe comme si on renvoyait les femmes à la sonde, ou à la mort, comme avant 1975, ou, pour celles qui ont les moyens, à ceux qui font de l'avortement un trafic financier.

IL FAUT LE REMBOURSEMENT PAR LA SECURITE SOCIALE

Si l'avortement était remboursé par la Sécurité sociale, il y aurait quand même là des moyens de contrôle et de défense pour les femmes. Et si le gouvernement voulait véritablement résoudre le problème, il commencerait par le remboursement. Nous pensions bien l'obtenir en 1979. Vous pensez, la pression était telle qu'on pouvait espérer au moins un remboursement partiel, qui aurait permis, justement, un contrôle sur les cliniques. En réalité, le non-remboursement est lié à la dissuasion dans l'esprit des législateurs. Finalement, on pénalise toujours les mêmes femmes, celles qui n'ont pas les moyens, qui ne sont pas informées.

Depuis un an, la situation a

regressé de façon importante. D'après les chiffres dont nous disposons, le nombre de femmes qui vont en Angleterre a doublé depuis un an.

UN AUTRE PROCES, A BAYONNE

Il y a aussi le procès des Chevalier à Bayonne. Il s'agit-là de médecins qui ont fait des interruptions de grossesse dans leur cabinet, dans les délais légaux, puisqu'ils pratiquaient sans anesthésie. Personne ne leur envoyait de monde. Ils n'ont fait que répondre aux femmes qui habitaient la campagne environnante, sans trafic financier. Ce sont des médecins militants. Il n'y a pas eu de plainte de déposée, aucun pépin, aucun problème. Ils n'ont jamais non plus caché qu'ils faisaient des avortements puisque c'est par un article paru dans Le Matin qu'ils l'ont dit. C'est le procureur qui a déposé plainte contre eux. Ils risquent des peines de cinq et sept ans d'interdiction d'exercer. Le jugement est prévu pour jeudi 29 janvier. Nous avons d'ailleurs prévu un rassemblement de protestation samedi 31 janvier ».

La Pergola et les vrais responsables

Voici des extraits d'une interview de Simone Iff, présidente du Planning Familial, publiée dans Libération du 27 novembre 1979, au moment de la fermeture de La Pergola. (Cette interview nous a été communiquée par le Planning).

« Vous n'avez pas été surprise par la fermeture de La Pergola ?

— Je m'y attendais. Depuis 1977, le Planning n'envoyait plus personne à La Pergola, nous avons même rédigé une circulaire interne pour prévenir tous les centres. Pourtant, Mazerat (l'un des médecins inculpés) avait travaillé avec nous juste après le vote de la loi Veil, quand aucun hôpital dans Paris ne faisait d'avortements. Quant à la province...

Alors, nous avons essayé de répondre aux demandes des femmes. Certains médecins refusaient pour des raisons psychologiques de dépasser plus de deux ou trois avortements par semaine. Mazerat, lui, acceptait d'en faire un grand nombre. Seulement, il était difficile de trouver des cliniques pour des avortements. A cette époque, La Pergola pérorait et son directeur a compris que les IVG pourraient renflouer sa clinique : pas besoin d'une lourde infrastructure, de personnel de nuit et il revient 280 F à la clinique par avortement.

— Le Planning a même assuré des permanences actives à La Pergola.

— Oui, nous avons tenté ce qui avait réussi en Angleterre : des conseillères du Planning assistent les femmes qui viennent se faire avorter et tout se passe beaucoup mieux, sans pleurs et sans angoisse. Cela crée une atmosphère dans la clinique. L'accueil est très important pour les femmes (...).

Ni Mazerat, ni le directeur de la clinique ne voulaient payer ce personnel supplémentaire... Nous avons néanmoins continué à être en relation avec eux et nous avons vu la situation se détériorer

rapidement. Tous les jours, ils faisaient plus d'avortements. 10 dans la matinée, puis 20, 25, jusqu'à 30, comme en Hollande. Le travail à la chaîne. Dans ce cas, les femmes sont traitées comme des pions. Sans compter qu'ils ne prennent plus le temps de procéder à une dilatation lente, ce qui rend l'opération moins douloureuse et évite les conséquences sur les grossesses futures.

— Il n'était plus possible d'améliorer les conditions à La Pergola ?

— Nous avons tout essayé. D'autres cliniques n'étaient pas plus brillantes à Paris, mais dans celle-là, nous avions portes ouvertes et nous pouvions voir ce qui se passait. Nous avons prévenu Mazerat qu'il faisait trop d'avortements, qu'il ne tiendrait pas le coup. Mais il ne voulait plus s'arrêter... D'ailleurs, je ne crois pas qu'il ait jamais fait un avortement gratuit, alors qu'en Angleterre ou en Hollande, on en obtenait toujours quand il y avait un problème. Ce que nous reprochions à Mazerat et à La Pergola, c'était une mauvaise pratique médicale résultant d'un trop grand nombre d'avortements.

Mais les vrais responsables de cette situation, ce sont les patrons des hôpitaux qui refusent les centres de contraception-avortement, ceux qui ont interdit les IVG, qui ont laissé les femmes en danger, et non ceux qui ont aidé les femmes. Un avortement à La Pergola était certainement moins dangereux que la queue de persil... De plus, les hôpitaux qui n'avaient pas de place envoyaient les femmes directement à Mazerat, en toute connaissance de cause ».

Un virage à gauche dans le Parti Travailliste ?

Si l'on en croit la presse, le Parti Travailliste britannique tendrait de prendre un brusque virage à gauche, à l'occasion du congrès extraordinaire qui vient de se tenir le week-end dernier à Wembley.

De quoi s'agit-il en fait ? Tout simplement de l'adoption d'un nouveau mode de désignation du leader parlementaire du parti, leader qui devient automatiquement Premier ministre en cas de changement de majorité au sein du Parlement.

Jusqu'à présent, le leader travailliste était désigné par la fraction parlementaire du parti, et par elle seule. En novembre dernier, après la démission du Premier ministre Callaghan, les membres de ce qu'il est convenu d'appeler l'aile gauche travailliste avaient réclamé que la désignation du leader travailliste se

fasse par les organisations locales du parti et par les syndicats.

C'est ce que vient d'adopter le congrès de Wembley. Cette nouvelle décision joue surtout en faveur des dirigeants syndicaux, puisque le collège électoral chargé de l'élection du prochain leader travailliste sera composé à 40 % de représentants des syndicats, à 30 % de représentants des parlementaires et à 30 % de représentants des organisations locales du parti.

Ce mode d'élection sera sans doute plus conforme à la composition réelle du Parti Travailliste, dont l'écrasante majorité des membres ne le sont que par leur appartenance à un syndicat lui-même affilié au Parti Travailliste (à la conférence de Wembley, les douze plus grands syndicats représentaient à eux seuls 80 % des adhérents). Quant à dire que

cela constitue un tournant à gauche du Parti Travailliste, c'est une autre affaire !

Les dirigeants syndicaux, dont les positions se trouvent renforcées, n'ont jamais brillé par leurs tendances de gauche. Lorsque, entre 1974 et 1978, le Parti Travailliste était au pouvoir, ce sont eux qui, au nom d'une politique dite « raisonnable », ont cautionné la politique d'austérité de Callaghan.

Quant à la gauche travailliste qui, grâce à son alliance de circonstances avec certains dirigeants syndicaux, fait partie de la majorité victorieuse au congrès de Wembley, il est aussi parfois bien difficile de discer-

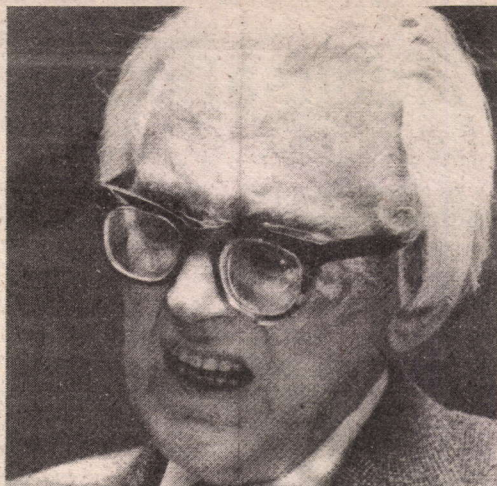
ner ce qui justifie son étiquette. Cela fait par exemple plusieurs années que cette gauche contrôle les instances dirigeantes du Parti Travailliste, et en particulier son comité exécutif national, alors même que le Parti Travailliste était encore au pouvoir. Les principaux dirigeants de cette gauche, et en particulier son leader le plus « radical », Anthony Benn, ont tous été ministres d'un des gouvernements Callaghan. Et ce n'est seulement qu'au lendemain de la défaite électorale des travaillistes en 1979 que des critiques à l'égard de la politique ouvertement anti-ouvrière qui avait été celle de Callaghan, au cours des cinq années antérieures, se sont

élevées dans les rangs de la gauche.

Adopter un ton radical quand on est dans l'opposition, surtout quand tout va mal, pour pouvoir bénéficier du mécontentement des électeurs, voilà une tactique qui n'est pas nouvelle. C'est celle qu'ont choisie les dirigeants de la gauche travailliste.

Derrière les différences des langages, plus radical pour les uns, plus modéré pour les autres, la politique de tous ces anciens ministres fut et sera, s'ils reviennent au pouvoir, la même : faire supporter l'austérité aux travailleurs. Sur ce terrain-là, tous ont déjà largement fait leurs preuves !

François ROULEAU



Michael Foot, leader de la droite travailliste.



Tony Benn, leader de la « gauche ».

L'un comme l'autre font des grimaces... mais rien pour les travailleurs. (Photos Leloup/Sepia)

ISRAEL

Nouvelles implantations en Cisjordanie

Le gouvernement israélien projette de créer dix nouvelles implantations dans les Territoires occupés. Dans le même temps, il a été décidé de construire rapidement 1 500 logements dans le nord de la Cisjordanie. Mais, comme les crédits commencent à manquer, le ministre de l'Agriculture a lancé l'idée de vendre à bas prix des terrains que possède l'Etat en Israël même, à des promoteurs. En échange, ceux-ci construiraient rapidement des centaines d'immeubles dans les colonies de Cisjordanie. Du troc, en quelque sorte.

Apparemment, la décision du gouvernement Begin d'implanter, avant les élections législatives qui doivent avoir lieu en juillet

prochain, de nouvelles colonies dans les Territoires occupés procède de la politique de « fait accompli », devant rendre difficile tout retour de ces territoires, soit à la Jordanie, soit aux Palestiniens eux-mêmes.

Cette fois-ci, nous dit-on, ce sont des considérations électorales qui expliqueraient le renforcement des implantations. Begin voudrait ainsi se concilier tous ceux qui dans le pays sont attachés à l'idée du « Grand Israël ». Mais lors des pourparlers avec l'Egypte, les implantations s'expliquaient alors par d'autres raisons : par la volonté de Begin de se trouver en position de force...

En fait, quelle qu'en soit la raison immédiate invoquée, la créa-

tion de nouvelles implantations dans les Territoires occupés a toujours été une constante de l'Etat sioniste qui, par cette politique, entend annexer purement et simplement ces territoires.

Et si, dans quelques mois, les travaillistes revenaient au gouvernement, cette politique ne changerait pas — en tout cas sur le fond. Ce sont eux qui, lorsqu'ils étaient à la tête de l'Etat, entreprirent et développèrent l'implantation de colonies juives en Cisjordanie et à Gaza.

Mais dans sa politique expansionniste, Israël doit compter avec une résistance bien réelle, celle de la population palestinienne qui lutte à chaque fois que les sionistes veulent la chasser de ses terres.

Laurence VINON

Cher embargo

Le 24 janvier, le gouvernement français a officiellement levé l'embargo sur les exportations à destination de l'Iran.

C'est en mai 1980 que les dirigeants des pays du Marché commun avaient décidé d'appliquer à l'Iran des sanctions économiques.

Pas de gaieté de cœur, sans doute ; mais il fallait bien, après la prise d'otages à l'ambassade américaine, faire un petit geste de solidarité avec Carter.

Cela, on vient de l'apprendre, ne leur a pas coûté trop cher. Au contraire même pour les exportations françaises.

Le journal *Libération* relève que les exportations françaises vers Téhéran ont dépassé, en 1980, 3 milliards de francs, contre 1,8 milliard en 1979, 40 % de mieux !

Il faut dire que l'embargo ne touchait pas les contrats conclus avant le 4 novembre 1979, date de la prise d'otages, qu'il ne s'appliquait pas non plus aux médicaments ni aux produits agro-alimentaires et que les grandes entreprises comme Renault, par exemple, ont continué leurs affaires tranquillement.

Au contraire, les firmes françaises en ont profité,

recupérant une partie du marché laissée libre par les entreprises américaines.

Et tout cela sans compter les nombreux moyens de tourner un embargo, en vendant ses marchandises à des pays servant d'intermédiaires...

Bref, les affaires ont été fructueuses pour les grosses sociétés, pendant que la presse se lamentait sur les otages et que le gouvernement accablait les Iraniens de sa réprobation morale.

Une division du travail bien classique. Et en toute hypocrisie !

Sylvie MARECHAL

Comptes des mille et une nuits : Dur réveil suisse

Des industriels suisses devaient espérer avoir obtenu le « marché du siècle ». Ils étaient devenus les principaux fournisseurs de l'Iran en tchadors (le voile des musulmanes).

La venue au pouvoir, à Téhéran, de religieux voulant imposer le port du tchador à toutes les femmes iraniennes ouvrait des perspectives de profits estimables aux industriels suisses du textile. Sachant qu'il y a 18 millions de femmes en Iran et qu'il faut six mètres de tissu à 15 francs suisses (plus de 37

francs français) le mètre pour faire un tchador, l'addition était coquette.

Un peu trop même au goût des Iraniens, qui demandèrent récemment aux Suisses de réduire leurs prix d'un tiers. Ceux-ci ayant refusé, les Iraniens se sont alors tournés vers les Coréens, les Japonais et les Formosans qui, eux, ont accepté ces prix.

Espérons quand même que, s'il leur reste des tonnes de tchadors sur les bras, les patrons suisses du textile n'essayeront pas de les écouler en imposant le port du voile aux Suissesses !

CHANTIERS NAVALS La grève des DE SAINT-NAZAIRE échafaudeurs continue

Aux Chantiers navals, les échafaudeurs continuent trois heures par jour de bloquer les portiques et les différentes grues et ceci bien que la direction ait assigné devant le tribunal dix ouvriers en grève et onze délégués qui suivaient le mouvement.

La direction demande leur expulsion par la police et une astreinte de 100 F de l'heure pour chacun d'entre eux.

C'est lundi 26 que ces 21 otages devaient passer en Référés à Saint-Nazaire. Aussi, à 8 h 50, la grande majorité des ouvriers et ETDA de la Navale, mais aussi de la Mécanique débrayèrent pour accompagner en manifestation les échafaudeurs. Plusieurs milliers de personnes devant le tribunal, il y avait longtemps que les Chantiers n'avaient aussi massivement débrayé et manifesté.

Au tribunal, seuls purent entrer les 21 convoqués et quelques délégués syndicaux. Par contre, les avocats des patrons avaient changé de ton et ne parlaient plus, dans un « souci d'apaisement », d'expulsion par

la police. Il est vrai que cela a fait sourire car on imaginait mal, aux Chantiers, les CRS intervenant contre nos camarades échafaudeurs pendant les heures de travail sans que tout le monde réagisse.

Devant notre manifestation, le tribunal était peu pressé de rendre son jugement : pour lui, cela pouvait même attendre mercredi. Mais dès le lundi après-midi, les échafaudeurs débrayaient à nouveau 1 h 30. Après la manifestation du matin et une collecte qui leur a rapporté 25 000 F, il était évident que la sympathie des ouvriers des Chantiers leur était acquise.

A la débauche du mercredi, à 17 h, l'intersyndicale annonça au mégaphone que finalement le tribunal avait désigné un huissier pour constater si les échafaudeurs continuaient leur mouvement à l'intérieur de l'entreprise. Si tel était le cas, cette fois-ci la centaine d'échafaudeurs en mouvement pourraient subir une amende de 50 F par heure de blocage des engins de levage. Le tribunal se prononçait aussi pour l'expulsion des grévistes en cas

de poursuite du mouvement. L'intersyndicale, elle, appelait l'ensemble des travailleurs des Chantiers à se tenir prêts à toute riposte pour le lendemain.

Un échafaudeur commentait ainsi la sentence : « On aurait fait de la casse que cela ne nous aurait pas coûté plus cher. Maintenant il faudrait que l'ensemble des Chantiers s'y mette ».

Correspondant LO



Photo LO

RENAULT-BILLANCOURT

Ile Seguin : coup de colère sur les chaînes

Un travailleur de la chaîne de Sellerie, à son retour de maladie, est envoyé à un autre poste que son poste habituel. Il refuse, et accompagné d'une quarantaine de ses camarades de travail, il se rend au bureau du chef de département. Devant le refus du chef, la grève est décidée.

Si à l'extérieur, la Régie Renault soigne son image de premier constructeur européen, pour les travailleurs le « défi aux Japonais » se traduit par des conditions de travail aggravées.

Depuis le licenciement de quelques centaines d'intérimaires en septembre et le départ de 1 700 travailleurs en pré-retraite, les chaînes tournent à la limite des effectifs, et il suffit d'une pointe d'absentéisme de 20 % comme actuellement pour que les travailleurs soient utilisés comme des pions. On leur désigne le matin, lors de la mise en route, le poste qu'ils occuperont dans la journée et tant pis s'il ne leur convient pas, il n'est pas question de discuter. De plus, faute de remplaçant, ils ne peuvent pas quitter la chaîne en cas de besoin. A cela s'ajoute le

mécontentement qui existe à propos des coefficients. Après 10 ou 12 ans de travail sur chaîne, les travailleurs ont le coefficient le plus bas, le 170. Alors, dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'une forte minorité d'entre eux en aient ras le bol, et c'est ce ras le bol qui s'exprime depuis 4 ou 5 jours par des grèves dans différents secteurs de l'Ile Seguin.

A la suite de la Sellerie, ce sont une cinquantaine de travailleurs du Mastic (électrophorèse) dans les deux équipes qui se mettent en grève. Les revendications portent sur l'allègement de la charge de travail. Ensuite, les différents ateliers de mécanique débrayent chacun à leur tour, toujours contre la charge de travail, la production journalière étant passée de 823 à 866 véhicules.

A chaque fois, faisant le tour des chaînes, les grévistes arrivent à entraîner quelques travailleurs parmi les plus combattifs dans les autres secteurs. Mais les mouvements restent minoritaires, 20 % à 30 % par atelier arrivant à bloquer sensiblement

la production (environ 200 voitures en moins par jour).

Les responsables de la direction restent intransigeants. « Dans le contexte de concurrence actuel, il est impossible de satisfaire les revendications. Si on cédait, dans un an Billancourt serait au chômage », dira le chef de département. Il se fera huer, un travailleur réplique : « On s'en fout de vos chaînes, payez-nous nos droits et on s'en va tous ».

Les discussions au bureau sont l'occasion pour tous de dire ce qu'ils ont sur le cœur. Les bureaux sont envahis par les travailleurs et chacun s'exprime. « Nous en avons marre, il n'est plus possible de travailler comme cela, ras le bol ! ».

Après quatre jours de grève, les travailleurs de la Sellerie reprennent le travail. Rien n'est réglé. Et ce n'est pas le fait que les responsables de la Régie répètent inlassablement « les rémunérations chez Renault sont les meilleures, la charge de travail n'est pas exagérée », qui fera changer la situation. La preuve, ce coup de colère dans ces secteurs de l'Ile Seguin, exprime ce que les OS ont sur le cœur à la Régie.

ELECTIONS DE DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL A RENAULT-BILLANCOURT

La CGT confirme la progression qu'elle avait marquée en 1980

Les élections de délégués du personnel viennent de se dérouler à Billancourt, plus exactement au CIB (Centre Industriel de Billancourt), l'un des 4 établissements, le plus gros, de l'ancien établissement éclaté par la direction voilà quelques mois.

Lors des dernières élections du Comité d'entreprise (en novembre dernier), la CGT avait progressé très sensiblement :

+ 10 % environ sur les élections de CE précédentes. Cette fois-ci par rapport aux élections de délégués du personnel précédentes (janvier 1980), la CGT progresse de 5 % au 1^{er} collège (ouvrier). Ces comparaisons n'en sont pas vraiment, puisque l'effectif considéré voilà un an ne vote plus dans le même établissement, mais sur deux : le CIB et le Siège social.

Il n'en reste pas moins que la

CGT a progressé fortement aux dernières élections de CE de novembre 1980, de 10 % ; élections qui avaient déjà lieu sur 2 établissements séparés. Par rapport au CE de novembre 1980, les élections de DP janvier 1981 de la semaine dernière ont montré une relative stabilité. Et cela y compris dans les milieux de travailleurs immigrés où l'affaire de Vitry semble n'avoir eu guère de conséquences.

Correspondant LO

RATP-CHAMPIONNET :

La grève de la faim du Parti Communiste

Commencée il y a trois semaines, la grève de la faim de deux militants communistes de la CGT aux ateliers RATP de Championnet continue. Ils réclament la levée des sanctions que leur a infligées la direction ainsi qu'à trois autres de leurs camarades : deux mois de mise à pied (dont un avec sursis) et leur mutation d'office dans un dépôt de bus.

Ce choix d'une grève de la faim pour faire céder la direction n'est pas courant, bien qu'il semble avoir déjà fait école chez Norton où un travailleur menacé là aussi de licenciement, a fait grève de la faim pendant une semaine, mais il reflète bien la politique menée par le Parti Communiste et la CGT depuis le début de cette affaire.

A l'origine, il y a l'opposition de militants de la CGT au déplacement d'une machine, un petit touret d'affûtage. Cette opposition se place dans le cadre de la lutte contre « le démantèlement des ateliers de Championnet », qui est un des chevaux de bataille de la CGT. La direction infligeait une trentaine de « bons de tabac » (retenues sur la prime de productivité) aux militants concernés. Pour protester, des militants portèrent le bureau de l'ingénieur de l'atelier dans la cour. C'est à la suite de cette action que la direction convoqua cinq militants devant le conseil de discipline qui infligea les mutations et les mises à pied.

Une bonne partie des travailleurs ont assisté en spectateurs à cette lutte. D'une part parce que l'action au départ, s'opposant au déplacement du touret leur paraissait un peu ridicule, mais aussi parce qu'à aucun moment ils n'ont été associés à l'action, ni au début, ni dans la riposte aux sanctions. Car la préoccu-

tion du Parti Communiste et de la CGT n'est pas d'organiser la lutte de l'ensemble des travailleurs. Les travailleurs combattifs qui proposaient d'organiser une grève des ateliers se sont vu répondre par un dirigeant de la CGT que « cela ferait le jeu de la direction ». Si des assemblées générales se sont tenues les premiers matins, elles ont été jugées très rapidement inutiles par la CGT. Par contre, dans le même temps, deux des travailleurs sanctionnés décidaient de commencer une grève de la faim, et la CGT et le Parti Communiste mettaient alors toutes leurs forces pour populariser et faire connaître cette action. Krasucki s'est déplacé, et même Marchais, qui est venu tenir un meeting le 22 janvier dans les ateliers mêmes. « Ceux de Championnet » ont été mis en tête de la manifestation parisienne de la CGT du 27 janvier. Il est prévu de distribuer un million de tracts à la population.

Dans cette affaire, il s'agit pour le PCF et la CGT de monter en épingle une action spectaculaire, qui les fasse apparaître combattifs et prêts à aller jusqu'au bout dans leur lutte contre la direction.

Le Parti Communiste et la CGT peuvent sans doute apparaître combattifs. La grève de la faim de deux travailleurs peut peut-être faire scandale. Mais de toute évidence, organiser la lutte des travailleurs est une autre affaire qui n'est pas, aujourd'hui à Championnet, l'affaire du PCF ni de la CGT. Et du coup la voie dans laquelle ils ont engagé leurs militants n'a rien à voir avec celle susceptible d'ouvrir une perspective aux travailleurs.

La décentralisation à la Caisse d'Allocations Familiales

Dès sa création, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Caisse d'allocations familiales concentrait ses services, pour la région parisienne, rue Viala, dans le XV^e arrondissement de Paris. D'année en année, le personnel augmentait pour atteindre 8 000 personnes, action sociale comprise.

Dès 1960, afin, disait-on, de rapprocher les services du public, les différents ministres de la Sécurité sociale qui se succédèrent parlèrent tous de décentralisation, sans que leurs actes fussent en rapport avec leurs promesses. Il fallut attendre quelque treize ans pour qu'Edgar Faure, alors ministre des Affaires sociales promulgât le décret de décentralisation.

Quelques mois plus tôt, en décembre 1973, la colère des allocataires avait éclaté. Alors qu'au centre Viala, 200 000 lettres restaient en souffrance depuis des mois, les allocataires avaient manifesté, parfois violemment, dans les services guichetiers, contre les scandales des retards.

La colère des allocataires accélérera-t-elle la décentralisation ? Une chose est certaine, six mois après ces événements, en juillet 1973, le décret fut officiellement signé et la création des centres locaux, les unités de gestion, présentée comme allant résoudre le problème des retards et assainir les

rapports avec le public.

Mais de la signature du décret de décentralisation à la recherche d'immeubles et au déblocage des crédits, des années allaient encore s'écouler. Et si la première unité de gestion traitant les dossiers de l'Essonne s'est ouverte en 1973, il a fallu attendre 1974 pour voir s'ouvrir celle de Maisons-Alfort, 1975 pour celle de la Tour Pleyel, 1976 pour celle de Garges-les-Gonnesse, 1977 pour celle de Nanterre. Les unités de gestion de Paris ont, elles, ouvert au début de l'année 1980. Les dernières doivent ouvrir au plus tard fin 1982.

Aux dires de l'administration, cette décentralisation permet et permettra aux allocataires de venir plus facilement aux guichets et d'attendre moins longtemps. Seulement, les retards n'avaient pas pour seule cause la centralisation abusive des services de la Caisse. Le manque de personnel était et reste encore la principale raison de l'accumulation des retards.

D'année en année, le nombre des prestations augmente et la CAF prend en charge le versement des prestations familiales versées antérieurement par d'autres organismes (personnels des mairies, des HLM, pompiers...)

Les charges de travail s'alourdissent donc sans cesse alors que le nombre



Les guichets de la Caisse d'Allocations Familiales en 1973.

(United Press)

d'employés reste le même, voire diminue légèrement, puisque les départs en retraite ne sont presque plus remplacés.

Dernièrement, la CAF a lancé dans toute la France une campagne d'information sur les différentes prestations existantes, ceci afin de mieux faire connaître les droits auxquels peuvent prétendre les familles. Mais la

Caisse ne s'est pas souciée de prévoir le personnel en conséquence, non seulement pour renseigner mais aussi pour traiter les nouveaux dossiers qui vont s'ajouter à ceux qui attendent déjà dans tous les services.

Alors aujourd'hui, l'ouverture des unités de gestion n'a en aucune façon résolu le problème des retards. Elle

les a simplement décentralisés dans les divers centres de la région parisienne.

CRAMIF PARIS XIX^e

Communications coupées

La direction de la CRAMIF a décidé de faire des économies sur les dépenses de téléphone. La chasse aux communications personnelles, surtout Paris-province va commencer. Soit.

Les postes téléphoniques visés sont les « lignes directes » qui permettent d'obtenir des communications sans passer par le standard. Ce sont essentiellement les cadres, les directeurs et quelques services particuliers qui disposent de ces lignes. Les postes d'employés, eux, ont toujours été contrôlés, par les chefs d'abord, et puis par le standard qui doit normalement facturer toute communication personnelle et en retenir le montant sur la paye.

Donc, pour 1981, dans le cadre de la chasse au gaspi, un appareil électronique « sélecteur de communications téléphoniques » va être mis en place pour contrôler toutes les lignes directes, toutes... sauf celles des directeurs.

Mais pas question, évidemment, de socialiser les privilèges. Et pour être vraiment sûrs qu'ils soient les seuls à pouvoir téléphoner à leur petite amie, à en faire baver le reste des cadres, chaque directeur pourra désormais bloquer le cadran de son téléphone, le soir, avant de partir... avec un cadenas !

Pour les allocataires...

Pour les allocataires, la décentralisation n'a pas apporté que des satisfactions. Certains préféreraient se rendre à Paris plutôt que dans leur nouvelle unité de gestion. Vu la pauvreté des communications inter-banlieues, il est parfois plus facile de se rendre au centre de la capitale plutôt que d'aller d'une ville de banlieue à une autre. Mais surtout, pour les allocataires, le problème principal qui était celui de la Caisse centrale : les retards, demeurera dans les unités de gestion.

A Pantin (allocataires de Paris 9^e, 10^e, 17^e, 18^e, et 19^e), plusieurs milliers de lettres sont en souffrance, de nombreux dossiers d'allocataires qui n'ont, eux, jamais eu de prestation ne sont pas ouverts. Au Lahire (allocataires de Paris 11^e, 12^e, 13^e et 20^e), l'administration a donné l'ordre de ne plus répondre par téléphone aux allocataires, et elle, dit-elle, pour se donner le temps de résorber les retards. Pour la même raison, les guichets sont parfois fermés à 14 heures.

A Clamart (allocataires des Hauts-de-Seine), l'unité est ouverte avec un retard considérable pour le paiement de l'allocation-logement, auquel s'est ajouté le retard occasionné par le manque de personnel.

...et les employés

La direction prétend que la décentralisation arrange les employés en les rapprochant de chez eux. C'est loin d'être toujours le cas, et la direction le sait si bien que, depuis quelques années, le contrat d'embauche spécifie en clair que l'on ne peut refuser de travailler en dehors du centre de Paris-Viala.

La fin de la décentralisation étant prévue pour 1982, le personnel attend avec plus ou moins d'inquiétude. Récemment, la direction, ayant voulu muter d'office des agents à l'unité de gestion du Lahire, sans garantie sur leur affectation future, a dû reculer devant la colère des employés. Elle a annulé les mutations d'office et garanti pour eux qui portaient une mutation définitive (au départ, il s'agissait de départ provisoire pour... résorber le retard).

Mais par ailleurs, la direction exerce nombre de pressions sur le personnel. Elle promet par exemple une meilleure place sur les listes d'attente pour ceux qui accepteraient de jouer les bouche-trous en

allant ici ou là aider à combler le retard de diverses unités. De plus, la direction entend faire tourner les nouvelles unités qui ouvrent avec un personnel réduit, les agents doivent y être, dit-elle, plus « rentables ».

Les syndicats réclament que les départs se fassent au volontariat. Officiellement, la direction affirme qu'elle respectera le volontariat, mais laisse entendre que ce sera uniquement dans la mesure du possible et que de toute façon, il y a trop de monde pour les centres de Paris.

Cet argument est pour le moins fallacieux. Si la volonté de la direction était de faire de la Caisse un service proche du public, à même de répondre à toutes les attentes des allocataires, si la direction entendait résorber sans tarder tous les retards, il lui faudrait embaucher du personnel dans tous les centres. Alors le problème des mutations se poserait tout différemment et les employés pourraient alors obtenir tous, ou presque, celles de leur choix.



Les droits des travailleurs intérimaires

Contrairement à ce que bien des travailleurs pensent, les intérimaires ne sont pas dénués de tout droit. La législation générale du travail s'applique à eux. C'est l'interprétation de la loi dans leur cas particulier qui le plus souvent n'est pas définie. Et les cas de jurisprudence sont parfois contradictoires. En réalité, l'interprétation et l'application de la loi sont une question de rapport de forces, que la jurisprudence le plus souvent entérine légalement. Et les travailleurs intérimaires ont tout intérêt à défendre pied à pied leurs droits, et à exiger que la législation générale du travail ne leur soit pas appliquée de façon plus restrictive que pour les autres travailleurs.

Voici, résumé, l'état actuel de la législation les concernant.



Les contrats

L'envoi de travailleurs intérimaires dans une entreprise donne lieu à la signature de deux contrats. L'un, le « contrat de mission », concerne l'entreprise de travail temporaire et le travailleur. C'est un contrat de travail.

L'autre, le « contrat commercial », est conclu entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice.

A chaque mission (période de travail dans l'entreprise cliente) doit correspondre un contrat de mission écrit, délivré par l'entreprise d'intérim au travailleur, précisant la raison pour laquelle il est fait appel à l'intérim. La loi de 1972 définit six cas dans lesquels ce recours est possible :

- a) absence temporaire d'un salarié permanent ;
- b) suspension d'un contrat de travail (sauf en cas de grève ou de lock-out) ;
- c) fin d'un contrat de travail, dans l'attente de l'entrée en service d'un travailleur permanent ;
- d) surcroît occasionnel d'activité ;
- e) création d'activités nouvelles ;
- f) travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents.

Le contrat de mission

La plupart des formulaires de contrat de mission des maisons d'intérim comportent une rubrique du genre : « motif de la mission : A B C D E F », renvoyant aux cas prévus par la loi. Il est obligatoire que l'une de ces lettres soit cochée. Quand les missions sont de type C, D ou E, leur durée ne peut excéder trois mois, sauf autorisation de l'ins-

pecteur du travail, dont relève l'établissement utilisateur.

Les syndicats font remarquer que la pratique consistant à faire se succéder sur un même poste plusieurs intérimaires, appartenant ou pas à des entreprises différentes, est illégale (Cf. Action juridique CFDT n° 16, p. 6).

• Contrat de mission à durée déterminée

Le contrat de mission liant l'intérimaire à son employeur (l'entreprise de travail temporaire) est un contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée. Si l'entreprise utilisatrice met un terme à la mission de l'intérimaire avant la date convenue, « le contrat de travail oblige l'entrepreneur

(intérimaire) à assurer un emploi au salarié » pour la durée prévue. A défaut, la Cour de cassation a condamné, par un arrêt du 2 février 1977, l'entreprise intérimaire à verser un complément de salaire à un travailleur licencié avant la date prévue de fin de mission (Intérimaires en lutte CFDT n° 78-80, p. 16-17).

• Contrat de mission à durée indéterminée, préavis et indemnités de licenciement

Quand le contrat de travail ne comporte pas de date de fin de mission, il est considéré comme un contrat à durée indéterminée.

La question de savoir si ces contrats à durée indéterminée ouvrent droit, comme les contrats normaux, à un mois de préavis après six mois d'ancienneté (à deux mois après deux ans) et à des indemnités, n'est pas précisément définie par la loi. Mais dans la plupart des cas, les conseils de Prud'hommes accordent satisfaction aux travailleurs qui réclament ce préavis. Ils prennent en compte, pour calculer l'ancienneté du travailleur, la totalité des missions effectuées chez un même utilisateur, même si ces missions ont fait l'objet de contrats séparés et ont été discontinues (la revue de la CGT, **Le droit ouvrier** de juillet 1975 présente plusieurs juge-

ments en ce sens). Par contre, la Cour de cassation a estimé à plusieurs reprises que l'indemnité de précarité d'emploi (voir plus loin) dont « bénéficient » les intérimaires dispense leurs employeurs de leur accorder un préavis de licenciement. (Intérimaires en lutte CFDT n° 78-80, p. 29, Lamy Social Référence n° 2173).

En revanche, toujours selon la Cour de cassation, dès lors que la loi de 1972 sur le travail temporaire n'a pas été formellement respectée (et bien des contrats délivrés par l'entreprise intérimaire sont illégaux), le contrat de travail liant l'intérimaire à son employeur tombe dans le droit commun et sa rupture ouvre droit à un préavis et à des indemnités. (Cf. **Intérimaire en lutte** n° 78-80, p. 29-30. **Le droit ouvrier** juillet 1975, p. 261).

• Ce que doit comporter le contrat de mission

Le contrat de mission du travailleur intérimaire doit donc comporter, outre le motif de la mission, le nombre de travailleurs mis à la disposition de l'entreprise utilisatrice pour cette mission, les qualifications exigées, le lieu, l'horaire et les

caractéristiques particulières du travail. Il doit en outre préciser la qualification du travailleur concerné, son salaire, et la manière dont il sera réglé. L'omission d'une seule de ces informations, qui est assez fréquente, peut donner lieu à des poursuites

contre l'entreprise de travail temporaire, et permettre d'obtenir indemnités et préavis de licenciement.

L'interdiction d'embauche d'un intérimaire par l'entreprise utilisatrice est illégale.

Le contrat commercial

Le contrat commercial conclu entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice doit être écrit.

Selon la CFDT, qui s'appuie sur un jugement en Cour de cassation, non seulement l'inspecteur du travail, mais aussi le

Comité d'entreprise de l'entreprise utilisatrice et les travailleurs intérimaires eux-mêmes, peuvent exiger d'avoir communication de ce contrat (**Intérimaires en lutte** 78-80, p. 30). Mais dans les faits, il ne semble pas que des travailleurs l'aient obtenue, les patrons se réfugiant derrière le secret commercial. Selon un responsable CGT, il est cependant arrivé que des entreprises d'intérim aient été obligées de le communiquer aux avocats des travailleurs.

nue, les patrons se réfugiant derrière le secret commercial. Selon un responsable CGT, il est cependant arrivé que des entreprises d'intérim aient été obligées de le communiquer aux avocats des travailleurs.

Primes, salaires, conditions de travail, droits syndicaux

• L'indemnité de précarité d'emploi

Obligatoire, elle est censée dédommager l'intérimaire de la précarité de son emploi. Depuis novembre 1980, elle doit être de 10 % au moins du salaire brut. Elle est versée en fin de mission. Théoriquement, l'intérimaire en perd le bénéfice s'il met lui-même fin à sa mission. Beaucoup d'entreprises de travail temporaire la maintiennent si le travailleur a prévenu quelques jours avant son départ.

• Prime de transport

Obligatoire dans la région parisienne (0,92 F par jour) sauf quand elle est remplacée par des primes de déplacement au montant souvent bien plus élevé.

• Le salaire

Il n'y a pas de conventions collectives. Le plancher est donc le SMIC.

• Hygiène et sécurité, conditions de travail

Les conventions collectives et les accords propres à l'entreprise utilisatrice s'appliquent aux travailleurs intérimaires pour tout ce qui concerne la durée du travail, le travail de nuit, le repos hebdomadaire, les jours fériés, l'hygiène et la sécurité, etc.

Les délégués du personnel et le CHS de l'entreprise utilisatrice sont habilités à intervenir pour tout ce qui touche ces questions.

L'entreprise utilisatrice doit assurer l'information du personnel temporaire sur les dangers particuliers à l'entreprise.

• Heures supplémentaires

Les textes les concernant s'appliquent aux intérimaires comme aux autres travailleurs. Leur nombre est limité, elles doivent être majorées (25 % et 50 %) et donnent droit à des repos compensateurs après 42 heures par semaine.

• Jours fériés

La loi de 1972 précise que les intérimaires doivent bénéficier de conventions collectives et accords d'entreprise en ce qui concerne les conditions de travail et les repos, elle ne formule pas explicitement que les jours fériés doivent être payés. C'est une circulaire du ministre du Travail de 1972 qui précise l'esprit de la loi (reproduite dans **Intérimaires en lutte** n° 78-80, CFDT) : « Les salariés en cause doivent bénéficier du repos des jours fériés dans les mêmes conditions que le personnel appartenant aux entreprises utilisatrices dans lesquelles ils sont envoyés et le cas échéant, ne pas subir de diminution de leur rémunération en cas de chômage pour fêtes légales ».

Cette interprétation a été plusieurs fois confirmée par la Cour de cassation.

Pour obtenir ce paiement : envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'entreprise intérimaire (et copie à l'inspection du travail de l'entreprise utilisatrice). Si cela ne suffit pas, demander l'intervention de l'inspecteur du travail de l'entreprise de travail temporaire. Enfin, si nécessaire, attaquer en Prud'hom-

mes. Dans bien des cas, une simple démarche directe et ferme de la part des intérimaires concernés auprès de leur patron d'intérim s'est révélée aussi efficace... et plus rapide !

• Congés payés

Ils sont payés soit en fin de mission, soit à chaque paye. L'indemnité de congés payés est, normalement, de 9,02 % du taux de base. Pourtant, nombre d'officines ne prennent pas en compte les congés payés de l'année précédente et ne versent que 8,33 %. Un droit à faire respecter.

• Chômage

Pour avoir droit aux indemnités de chômage (aide publique et ASSEDIC), le travailleur temporaire doit avoir travaillé 1.000 heures pendant les 12 derniers mois, alors qu'il suffit à un travailleur en fixe d'avoir travaillé 500 heures en un an pour avoir les mêmes droits. Par ailleurs, accepter une mission en intérim ne met pas fin aux indemnités versées à un chômeur. Cela suspend simplement le droit à ces indemnités pour la durée de la mission.

A la fin de chaque mission, l'intérimaire est considéré comme un chômeur. Mais il doit renouveler toutes les démarches d'inscription à l'ANPE et aux ASSEDIC, ce qui dissuade de s'inscrire les travailleurs qui espèrent rapidement une nouvelle mission. Il existe bien un « carnet d'intérimaire » qui facilite l'ouverture des droits entre les missions, mais les ANPE font des difficultés pour le délivrer. Là encore, il s'agit de leur faire respecter l'esprit de la loi.



La précarité de l'emploi : une condition de l'exploitation capitaliste

Aujourd'hui, avec la crise, les patrons essaient de réhabituer l'ensemble de la classe ouvrière à des conditions de précarité d'emploi qu'elle n'avait pas connues depuis plusieurs décennies. Le recours au travail intérimaire en est un aspect. Non pas que la législation actuelle du travail protège les travailleurs dits « en fixe » du chômage (elle ne fait que réglementer les modalités de licenciement). Mais depuis la dernière guerre, les patrons des grandes entreprises, nationalisées ou pas, dans le contexte de plein emploi, avaient fait en sorte de s'attacher les travailleurs à l'entreprise par différents « avantages maison » sous forme de primes, congés, avantages liés à l'ancienneté, etc. Sous le nom pompeux de « statut », ces menus avantages ont surtout pour but d'inculquer un esprit maison aux travailleurs, non de les protéger du chômage en cas de crise. Mais cette situation de plein emploi prolongé a été somme toute exceptionnelle.

En réalité, en dehors des périodes de boom économique, les travailleurs n'ont jamais eu de garantie de l'emploi, et la législation ne les a jamais protégés. Pour pouvoir embaucher, et débaucher à leur guise, le patronat a d'ailleurs toujours cherché à se dégager de toute contrainte légale, comme le montre les pratiques patronales depuis 150 ans.

Pendant la crise des années 1930

De 1930 à 1935, la diminution des effectifs occupés dans les entreprises de plus de cent personnes avait été de 27,4 %. Celle de la masse des salaires distribués, de 30 à 36 % selon les estimations, à la fois à cause du chômage, total ou partiel, et de la baisse du taux des salaires (chiffres cités par Dolléans, dans son *Histoire du mouvement ouvrier*).

La semaine de travail, en moyenne, était passée de 48 heures en 1930 à 44 heures en 1935. Chaque diminution d'horaire se traduisait par une diminution de salaire. La classe ouvrière, tout en ayant encore souvent une longue semaine de travail, vit son niveau de vie réduit à celui de chômeurs partiels.

Aucune loi ne réglementait les licenciements. Les conventions collectives étaient l'exception (d'après Dolléans, elles ne régissaient que 4 % des travailleurs).

Certains travailleurs étaient embauchés avec des contrats à durée déterminée, que le patron pouvait renouveler autant de fois qu'il le désirait. Certains étaient embauchés au jour le jour.

Quant aux travailleurs embauchés avec des contrats à durée indéterminée, certains bénéficiaient d'un préavis de licenciement. Mais tout dépendait de l'usage dans la profession... et de son respect par le patron. Par exemple, il n'y avait pas de préavis pour les afficheurs, les plombiers-zingueurs, les typographes. Le préavis était... d'une heure dans le bâtiment ; il était

d'une semaine pour les vendeurs en papeterie. Les seuls à bénéficier de délais plus longs étaient les employés de banque (un mois et le mois en cours) et les journalistes (trois mois).

Avant 1928, sans tenir compte de ces usages, les patrons inscrivait parfois dans les contrats d'embauche qu'il n'y aurait pas de préavis. Une loi de 1928 déclara nulles de telles clauses. Mais l'application d'un préavis continua de se heurter aux résistances patronales : ainsi, en 1929, le groupe des industries métallurgiques de la région parisienne déclara au tribunal que l'ancien usage d'un délai-congé de huitaine était aboli dans 97 % des usines, et que le préavis d'usage était dorénavant d'une heure. Finalement, le préavis fut fixé à 48 heures. (Paul Vienne, *Armes légales de l'ouvrier*, Editions sociales internationales, 1935).

L'indemnité de licenciement n'était pas prévue dans la loi. Seules existaient les indemnités compensatrices de préavis et l'indemnité de rupture abusive, très rarement appliquée.

Certains patrons, au lieu de licencier, proposaient à leur personnel une interruption amiable du contrat, une simple mise à pied. Ils faisaient supporter ainsi aux travailleurs l'irrégularité de la production, ils les gardaient sous la main, évitant ainsi d'avoir à réembaucher plus tard, et se dispensaient de tout préavis de licenciement. (Fourdrinier : *La crise économique et les droits du travailleur salarié*, 1935).



Des bureaux de placement payants à l'intérim

Pendant près de 150 ans, alors que certains travailleurs devaient « battre le pavé de l'entrepreneur » pour trouver de l'embauche, d'autres étaient obligés d'avoir recours à des bureaux de placement payants. C'est à Paris, après la Révolution française, que le principe de tels bureaux fut admis, en remplacement des clerks des corporations qui, sous l'Ancien régime, assuraient une partie du placement des travailleurs.

A maintes reprises, les travailleurs s'insurgèrent contre ce système : en mars 1848, ils obtinrent — pour peu de temps — la suppression des bureaux payants à Paris. En 1875, une ligue pour la suppression des bureaux de placement fut fondée. Il y eut des grèves au cours desquelles des bureaux furent mis à sac. A la fin du siècle, les Bourses du travail tentèrent d'imposer leurs propres bureaux de placement : « La pratique habituelle des placeurs consiste à procurer des emplois des plus précaires, de façon à multiplier les visites que l'ouvrier devra leur faire. Aussi, l'on comprend l'empressement avec lequel le malheureux vient à la Bourse du travail, qui lui offre gratuitement l'emploi désiré. C'est ainsi que des hommes que l'ignorance ou l'indifférence tiendrait écartés des syndicats y entrent sous la pression du besoin et y trouvent des enseignements dont naguère l'utilité et l'intérêt leur

Ci-dessus : Propositions d'emplois au Centre d'Information et de Documentation pour la Jeunesse. L'intérim, bien souvent la seule solution pour les jeunes pour échapper au chômage. (Photo Frilet)

Ci-dessous : Un office de main-d'œuvre en 1935. (Photo R. Viollet)



échappaient » (Pelloutier, *Histoire des Bourses du travail*).

Mais nombre de patrons refusaient de passer par les Bourses pour embaucher. Les bureaux de placement payants continuèrent à se livrer à des abus : commission fixée en fonction du salaire annuel, alors que les ouvriers ne restaient souvent placés que quelques mois ; vente aux enchères des meilleures places ; entente avec l'employeur pour qu'ils licencient souvent leurs ouvriers. Les ouvriers manifestèrent leur colère le 29 octobre 1903 à la Bourse du travail, et une loi fut votée, l'année suivante, visant à réglementer les bureaux de placements, mais elle resta sans grandes conséquences.

C'est en 1945 que les offices privés de placement furent, en principe, supprimés (sauf pour les gens de maison et les artistes), car une ordonnance attribuait le monopole du placement au service public de la main-d'œuvre.

En 1967 était créée l'Agence nationale pour l'emploi, chargée de favoriser le placement des travailleurs.

Le monopole qui avait été attribué aux services publics de l'emploi n'a pas empêché les entreprises de travail temporaire de se développer, ni même de recevoir une consécration légale en 1972.

LES SYNDICATS

Le fait qu'il y ait désormais des centaines de milliers de travailleurs qui passent d'une entreprise à une autre n'est pas forcément un handicap pour la classe ouvrière. Les patrons aujourd'hui s'en félicitent. Mais ces travailleurs pourraient, demain, tout aussi bien transporter d'une entreprise à l'autre les meilleures traditions de combativité.

Bien sûr, il semble aujourd'hui que l'organisation des intérimaires, et leur organisation syndicale en particulier, rencontre bien des difficultés. Les entreprises d'intérim sont nombreuses. Les intérimaires disséminés. Mais il ne s'agit pas là de difficultés insurmontables mais sim-

L'attitude et de

La CGT et la CFDT dénoncent l'existence même du travail intérimaire par le biais duquel le patronat tente de tourner les droits généraux du travail (législation sur les licenciements, conventions collectives, droits syndicaux, etc.). Elles réclament d'abord l'embauche définitive de tous les intérimaires. La CGT ne reconnaît l'utilité du travail intérimaire que dans des cas exceptionnels (congé, maladie) et à condition que le placement des travailleurs temporaires soit exclusivement pris en charge par les ANPE.

A partir de cette opposition de fond commune au travail intérimaire, la CGT et la CFDT semblent tirer des conclusions pratiques distinctes.

LA CFDT

Après avoir créé, en 1968, le Syndicat Parisien des Travailleurs Temporaires CFDT, qui parut être, avant la crise, l'organisation des travailleurs intérimaires la plus active, la CFDT semble aujourd'hui sinon avoir renoncé, de moins estimer qu'il lui est difficile d'animer une vie syndicale propre aux intérimaires. Elle écrit, dans *Intérimaires en lutte* n° 78-80 : « Dans la région parisienne, après plusieurs années de tentatives et d'échecs, les militants CFDT ont complètement renoncé à participer aux élections de délégués du personnel et de Comités d'entreprise dans les officines. Seules quelques sections syndicales subsistent encore ». Le syndicat des intérimaires de la CFDT a été dissous en 1974 et intégré au Syndicat Parisien des Services. Aujourd'hui, la CFDT semble se replier en ce qui concerne les intérimaires sur l'action des sections syndicales des entreprises utilisatrices (auxquelles pourraient adhérer les intérimaires) pour obtenir l'application des conventions collectives, la garantie du salaire entre deux missions, le maintien de la qualification et du salaire d'une mission à l'autre, qu'elle revendique en attendant la suppression de l'intérim qui demeure son objectif. Pour ne pas cautionner l'existence de l'intérim, la CFDT refuse de participer à la négociation d'une convention collective.

LA CGT

La CGT, tout en rappelant qu'elle exige que « tous les travailleurs soient embauchés »,

ICATS ET LES INTÉRIMAIRES

plement d'ordre technique, qu'on peut toujours résoudre. Au début du siècle, la situation des travailleurs du bâtiment, passant d'un chantier à l'autre, était assez comparable. Et pourtant, les travailleurs du bâtiment furent les pionniers du syndicalisme, ceux qui surent tisser des liens de solidarité très solides et mettre sur pied des organisations syndicales particulièrement vivaces. De la même façon, les camionneurs américains, il y a plus de 40 ans, surent créer l'un des syndicats les plus puissants des Etats-Unis.

Et il y a bien d'autres exemples. A chaque fois que les travailleurs se sont donné les moyens de s'organiser, de se

concerter, ils ont su engager des batailles victorieuses, y compris dans les secteurs où ils étaient à l'origine parmi les plus exploités.

Alors, depuis quelques années, le travail intérimaire s'est développé de façon spectaculaire en France, parallèlement à la crise, et les patrons ont espéré en tirer avantage. Mais les travailleurs intérimaires ne sont pas démunis, loin de là. Les traditions syndicales, ils peuvent les retrouver, et même les réinventer très vite. Et ils peuvent même leur donner une vie et une efficacité que pourraient leur envier bien des syndicats des grandes entreprises.



Photo Norma

le la CFDT a CGT

considère, elle, qu'il « est urgent de négocier une convention collective qui garantisse les droits des salariés intérimaires ». Elle a créé le Syndicat National des Salariés des Entreprises de Travail Temporaire pour « assurer leur regroupement dans une organisation syndicale qui leur soit propre ». Elle revendique l'égalité des droits, de véritables contrats de travail, le respect des qualifications et des classifications, le respect des droits syndicaux et l'égalité des salaires avec le personnel en fixe.

Elle anime, depuis quelques mois, avec l'appui de ses militants dans les entreprises utilisatrices et des unions locales, une campagne pour organiser les travailleurs intérimaires.

En réalité, quelles que soient les positions officielles actuelles ou passées de la CFDT ou de la CGT vis-à-vis des intérimaires, dans les faits, aucune des grandes confédérations n'a, jusqu'à présent, de véritable bilan à présenter dans l'organisation des intérimaires.

A l'heure actuelle, le travail intérimaire concerne des centaines de milliers de travailleurs. En dénoncer le « principe » ne peut pas être suffisant. La pratique montre que les intérimaires, souvent de jeunes travailleurs, ne sont pas, loin de là, les plus intimidables des travailleurs, que ce soit au sein des entreprises qui louent leur travail qu'auprès de leurs patrons d'intérim.

Ne vouloir faire dépendre leur organisation syndicale que des seuls syndicats des entreprises utilisatrices, où ils ne travaillent le plus souvent que quelques semaines, revient à se replier sur une solution de facilité. Le problème de l'organisation des intérimaires dépasse largement le cadre des entreprises où ils ne font, en général, que passer. Et pour qu'ils puissent s'organiser réellement de façon permanente, il faut bien qu'ils s'organisent syndicalement, en tant qu'intérimaires. Cela n'exclut pas, bien au contraire, que les syndicats... et les travailleurs des différentes entreprises où ils passent les soutiennent dans leurs luttes ! Mais il y a bien des chances pour que cette solidarité soit plus effective si les intérimaires se manifestent eux-mêmes en tant que force organisée.

Interview : un responsable du syndicat CGT des travailleurs intérimaires

— Quelle est votre position sur l'intérim ?

— L'intérim devrait être géré par l'Agence nationale pour l'emploi. Bien sûr, nous serions pour la suppression de l'intérim, mais la question qui se pose, c'est ce que nous pouvons dire à un intérimaire qui a actuellement du travail, et nous lui proposons de lutter contre son patron. Notre premier rôle, en tant que syndicat, c'est l'intégration sur le lieu de travail et les revendications à mener par rapport aux entreprises d'intérim. Il faut essayer d'obtenir l'embauche sur le lieu de travail, mais cela ne suffit pas. Par exemple, on pourra obtenir l'embauche de 10 intérimaires par Dassault, mais ça ne gênera pas Manpower. Car Manpower travaille en moyenne avec 60 personnes par agence et 700 à 800 inscrits. L'entreprise d'intérim a un volant extraordinaire à sa disposition. Toutes les fois qu'un ajusteur est embauché en fixe, elle en a encore dix sous le coude.

— Quelle évolution des salaires constatez-vous ?

— Le problème serait d'avoir la parité avec les salariés « fixes ». Depuis quelques années, le salaire des intérimaires

est de 30 % inférieur. Actuellement, il semble que l'écart ne se creuse plus, mais seulement parce que les autres salaires ont tendance à se dégrader.

— Où en est le projet de convention collective des intérimaires ?

— Nous avons déposé un projet complet auprès du ministère du Travail et des syndicats patronaux. La négociation commencée en février 1977 a été interrompue en juillet dernier. Les patrons étaient prêts à céder sur certaines revendications, mais refusaient les propositions sur le droit syndical. Actuellement, un délégué syndical se retrouve très rapidement sans travail, l'entreprise d'intérim lui paie uniquement ses quinze heures de délégation. Quant aux délégués du personnel, dans 95 % des cas, il n'y en a pas. Il y en a par exemple chez BEAC (Bureau études atelier chantier) parce que nous avons une section syndicale qui a pu imposer un protocole d'accord au patron. Quant aux Comités d'entreprise, il y en a chez BIS, mais tous les délégués au Comité central d'entreprise, sauf un, sont des délégués maison.

— Quelle est l'évolution des entreprises d'intérim ?

— En imposant le cautionnement, les grosses ont voulu couler les petites. Elles veulent concentrer le marché. Cette évolution ne nous gêne pas. Actuellement, on perd beaucoup de temps à cause de la multitude des petites boîtes.

— Les entreprises d'intérim vont-elles continuer à profiter de la crise ?

— Actuellement, il y a aussi une crise pour l'intérim. Pour la première fois depuis 1974, Manpower a vu diminuer son chiffre d'affaires (— 5 %).

L'augmentation du chômage avait constitué un appui pour les entreprises d'intérim, qui leur a permis d'envoyer davantage de travailleurs en mission. Mais elles avaient pu le faire parce qu'il y avait, malgré tout, des emplois à proposer.

Aujourd'hui, le nombre de chômeurs continue d'augmenter, mais les entreprises d'intérim manquent aussi de possibilités de placements. Par exemple, dans le bâtiment, les travailleurs intérimaires ont eu du travail à peu près régulièrement entre 1974 et 1979. Mais en 1980, les entreprises d'intérim ont souvent été incapables de leur fournir du travail.

A LA COMPAGNIE D'ASSURANCES VIA (Paris) Les intérimaires se rebiffent

A la compagnie d'assurance VIA, sur 1.400 employés, plus de trois cents départs ont été enregistrés et non remplacés en trois ans. La direction entretient depuis un an un volant d'une centaine d'intérimaires, pour la plupart employés par SOGICA.

Cinq intérimaires ont porté plainte contre la SOGICA, pour rupture abusive de leur contrat. En effet, elles ont été licenciées avant la fin de leur mission VIA parce qu'elles avaient fait appel à un délégué pour dénoncer le fait qu'on leur imposait un plus grand nombre de dossiers. Quelques jours après la visite du délégué, elles étaient licenciées. L'affaire n'en est pas restée là. Les intérimaires elles-mêmes ont distribué des tracts et posé des affiches sur les murs de VIA pour dénoncer cet abus. Elles

ont également assigné la direction SOGICA en Prud'hommes.

A cette occasion, les langues se sont déliées et les intérimaires se sont aperçus par la même occasion que la SOGICA empochait allègrement depuis des mois les 7,24 F par repas et par personne que VIA lui versait au titre de l'admission à la cantine. Il a suffi de quelques coups de téléphone et de visites pour que la SOGICA cesse son vol (cependant, elle n'a pas remboursé les arriérés). En s'appuyant sur une lettre ministérielle du 2 octobre 1972, les intérimaires ont obtenu en outre que leur soient payés les jours fériés. Le pont du jour de l'An leur a également été payé. Ils ont aussi réclamé huit jours de prévenance, et bien que la loi ne l'impose pas, à VIA, ce préavis est devenu effectif.

Quand VIA a annoncé qu'elle

voulait se débarrasser de tous les intérimaires en 1981, plusieurs dizaines d'intérimaires se sont réunis et ont abordé les problèmes de contrats de travail. En effet, l'inspecteur du travail les a déclarés illégaux, en particulier parce que le motif de mission n'y est pas précisé. De ce fait, les contrats de travail perdent leur caractère temporaire et l'inspecteur a sommé la direction de la compagnie de proposer aux intérimaires des contrats d'embauche VIA. Même à titre temporaire, cela voudrait dire une augmentation de salaire de 300 F au moins, car pratiquement tous les intérimaires sont payés au SMIC. Pour l'instant, la direction a refusé de répondre aux délégués et à l'inspecteur, en disant qu'elle prendrait le temps qu'il faudrait pour le faire. L'affaire est à suivre.



Photo Norma



Photo Lo

Voir en page 12 notre article sur la manière dont les intérimaires employés à la Thomson-CSF Levallois se font payer les jours fériés et les ponts par leurs patrons.

THOMSON-CSF (Levallois)

Comment les intérimaires se font payer les ponts

A Levallois, la direction avait payé les deux jours de Noël et du jour de l'An sans conditions d'ancienneté et les deux ponts. Mais aucune des boîtes d'intérim dont dépendent les 211 intérimaires de l'entreprise ne les leur avaient payés.

Près de quatre jours en moins sur la paye, cela faisait beaucoup. Les intérimaires se sont contactés, se sont mis au courant de la loi et de leurs droits. 60 d'entre eux, représentant 12 boîtes d'intérim sur 18, se sont réunis. Deux jours après, des gars de l'une des entreprises d'intérim se sont mis d'accord pour aller voir leur patron avec les textes de loi. Ils se sont engueulés avec lui pendant une heure et demie, le traitant d'escroc. Le patron a marchandé, proposant de payer un jour, puis trois. Les gars sont restés fermes sur les quatre jours, se sentant un peu les représentants des autres intérimaires qui iraient à leur tour discuter avec leur patron. Il a fini par céder et payer tous les jours aux gars.

Trois jours plus tard, nouvelle réunion, le soir cette fois. 40 intérimaires (dont beaucoup qui n'étaient pas venus à la réunion précédente) étaient présents. Les



Photo LO

gars ont raconté leur entrevue avec leur patron, ce qui a fait rigoler tout le monde, et annoncé qu'ils seraient payés. Du coup, les gens voulaient d'abord aller voir leur patron avant d'envoyer une lettre à l'inspection du travail. Ils se sont regroupés par boîte pour se mettre d'accord sur un jour et s'entendre pour vérifier s'il n'y avait pas d'autres intérimaires de leur boîte. Des gars et des filles de chaque boîte sont allés trouver leur patron. Dans certains cas, cela a été épique : les intérimaires arrivent avec leurs textes légaux qu'ils connaissent à fond, devant un patron arrogant les cinq premières minutes, et de plus en plus interloqué... et coopé-

rant ! Sur leur lancée, des intérimaires ont fait céder leur patron sur d'autres points qui leur tenaient à cœur (indemnités de déplacements, augmentations de salaires...).

Pour le moment, cinq boîtes paient les ponts intégralement. Quatre paient en mettant des conditions d'ancienneté dans l'entreprise de travail temporaire, ou de présence avant ou après le pont. Sur les 211 intérimaires de la Thomson-Levallois, une centaine ont d'ores et déjà été payés. Il reste encore les autres. Beaucoup de lettres aux inspecteurs du travail sont parties. Les intérimaires ne lâchent pas le morceau.

Correspondant LO

THOMSON-CSF TELEPHONE

(Boulogne-Billancourt)

Débrayages pour nos salaires

Depuis maintenant trois semaines, nous menons des actions à la Téléphonie, pour les salaires et l'emploi.

C'est l'annonce par la direction, le 9 janvier dernier, que le pouvoir d'achat ne serait plus maintenu pour tous, qui a suscité notre mécontentement.

Jusqu'à présent, l'application de l'indice INSEE, quelquefois légèrement augmenté, était la règle. Mais la direction décidait qu'à partir de janvier, l'augmentation salariale pour les salaires ne dépassant pas 5.730 F (salaire plafonné de la Sécurité sociale) correspondrait strictement à l'indice INSEE, et que pour les salaires supérieurs, cette augmentation représenterait une somme fixe correspondant à 5.730 multiplié par l'indice INSEE, soit 172 F. De plus, les rallonges individuelles seraient désormais limitées et « récompenseraient » le tra-

vail effectué, à la tête du client comme de bien entendu !

Dès le lundi 12 janvier, une délégation se rendait à la direction, suivie d'une seconde délégation le mercredi 14. Sans résultat. Le vendredi, un appel à débrayer deux heures était lancé par les syndicats et nous nous retrouvions à 150. Nous retenions alors le principe de débrayer deux heures plusieurs fois par semaine. Le lundi suivant, nous décidions d'une revendication salariale, à savoir l'indice INSEE pour tous, avec un plancher de 300 F.

Toute limitée que soit notre action, tant par le nombre des participants que par les formes adoptées, nous avons tous ressenti le besoin d'organiser notre mouvement. C'est pourquoi, au débrayage du 21 janvier, l'idée de former un comité de grève était retenue et une

vingtaine d'entre nous se portaient volontaires pour y participer. Depuis, il se réunit régulièrement, prépare les débrayages et fait des propositions qui sont soumises, discutées et votées à l'assemblée générale des grévistes qui se tient pendant les deux heures de débrayage.

Si nous n'avons pas d'illusions sur la possibilité de faire céder un trust comme Thomson par notre mouvement actuel, par contre nous tenons à lui montrer que les travailleurs de la Téléphonie ne sont pas prêts à accepter ses sales coups sans riposter. Nous voulions le lui dire et marquer le coup, et nous l'avons fait ! Jeudi 29 janvier, d'ailleurs, nous avons prévu d'aller lui dire notre façon de penser de vive voix, en nous invitant à une réunion que la direction a convoquée à la cantine de l'entreprise avec les ingénieurs et cadres...

Correspondant LO

Chauffeur à Chausson

Chez Chausson, nous sommes une centaine de chauffeurs stationnés à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Le groupe Chausson possède plusieurs usines dans la région parisienne et notre travail consiste à faire la navette entre elles, entre Meudon, Creil, Asnières et Gennevilliers pour y apporter les carrosseries à blanc, les pièces détachées...

Voici, par exemple, la journée d'un chauffeur à Chausson sur la ligne Creil-Gennevilliers.

Départ de Villeneuve-la-Garenne avec le camion tracteur : on pointe, arrivé à Gennevilliers, on repointe — distance trois kilomètres —, on prend la remorque, repointage. On arrive à Creil — distance 60 km —, pointage, on décharge, on repointe, on repart sur Gennevilliers et rebelote. On fait ainsi trois allers-retours par jour et cela fait des dizaines de pointages...

Nos horaires ne sont pas toujours fixes. En moyenne, nous faisons 42 h 30 par semaine, et parfois avec des pointes de 10 heures par jour. D'une semaine sur l'autre, on peut embaucher à

des heures différentes entre 4 heures du matin et 15 h 50 selon les roulements des équipes. On vit au rythme des besoins en carrosseries des chaînes de Creil et de Gennevilliers...

Les chauffeurs qui travaillent dans les circuits intérieurs de l'usine de Gennevilliers font régulièrement jusqu'à 40 navettes d'un bout à l'autre de l'usine. A cause de l'attelage automatique qui provoque de forts à-coups, presque tous ont des problèmes de dos. Par ailleurs, les amortisseurs ne sont pas suffisants sur certains véhicules. Et ce ne sont ni les trous, ni les nids de poule qui améliorent la situation !

Depuis environ six mois, les horaires s'alourdissent et nous devons attendre l'arrêt des chaînes vers 23 h 10 à Gennevilliers pour faire le dernier trajet à Creil. On rentre alors à Villeneuve entre minuit et une heure du matin. Il faut alors avoir son propre moyen de transport pour rentrer chez soi.

Les routiers sont sympa, bien sûr, mais notre patience a des limites, surtout envers ceux qui roulent carosse !

Correspondant LO



Photo LO

La nuit, c'est fait pour dormir...

Si par hasard les camions Chausson traversent votre commune et vous réveillent la nuit, avec leur bruit de carrosseries bringuebalantes, faites comme les habitants de Chantilly : ils ont obtenu par un accord particulier avec la direction de Chausson que les camions de

l'entreprise réduisent leur vitesse à 30 km/h en traversant cette ville entre 21 h et 7 h du matin. Il est vrai que Chantilly est une ville résidentielle !

Un exemple à appliquer ailleurs, aux abords des cités HLM par exemple !

Après la mort d'un conducteur de train à Paris-Nord



La cabine de pilotage du conducteur tué.

(AFP)

Le samedi 24 janvier, Robert Durand a été tué par une plaque de béton de 18 kg lancée par un individu au-dessus des voies. Notre camarade conduisait une rame Z 6406 provenant de Mitry et se rendant à Paris lorsque l'accident se produisit. Le bloc a traversé le pare-brise de la rame alors que celle-ci roulait à 120 km/h.

Dimanche, dès qu'ils ont appris la mort de Robert Durand, les conducteurs du dépôt de Mitry ont spontanément débrayé. D'autres dépôts, comme celui de Chapelle ou Bobigny, se sont mis à leur tour en grève, paralysant quasiment le service de banlieue de Paris-Nord le dimanche.

Le lundi, la quasi-totalité des mécaniciens étaient en grève. Les représentants syndicaux étaient reçus en gare du Nord par la direction régionale. Près de 400 conducteurs les accompagnaient, ainsi que de nombreux contrôleurs, agents de train et des ouvriers du dépôt de la Chapelle qui avaient débrayé par solidarité.

La réunion commença en présence des syndicats CGT, CFDT et FGAAC (syndicat autonome, majoritaire chez les conducteurs), la CGT et la CFDT refusant la présence de la CFTC et de FO qui n'avaient pas appelé à débrayer.

Les revendications des syndicats se résumèrent à cinq points :

- assurer les moyens d'existence à la veuve et à ses deux enfants ;

- prévoir le renforcement des protections des ponts au moyen de murs ou de grillage ;

- mettre en place des pare-brise plus résistants et renforcer les cabines de tous les engins, y compris ceux qui roulent à moins de 140 km/h ;

- renforcer la surveillance policière des voies et de leurs abords ;

- exiger la présence du deuxième agent sur les trains, y compris ceux équipés d'un système de sécurité automatique (VACMA).

Si la direction a affirmé (mais tiendra-t-elle ses promesses ?) qu'elle étudierait la possibilité d'accroître la protection (grillages sur les ponts, pare-brise renforcés...), elle a par contre refusé catégoriquement d'envisager de remettre deux agents par train. Pourtant, les syndicats avaient un argument de poids à avancer : le jour même de la mort de Robert Durand, sur la même ligne, une rame Z 6400 a circulé à 70 km/h entre Roissy et Paris avec le système de sécurité hors service. On peut imaginer la catastrophe s'il était arrivé quoi que ce soit au conducteur, puisqu'il n'y avait pas de deuxième agent pour l'accompagner.

Correspondant LO

Accident du RER

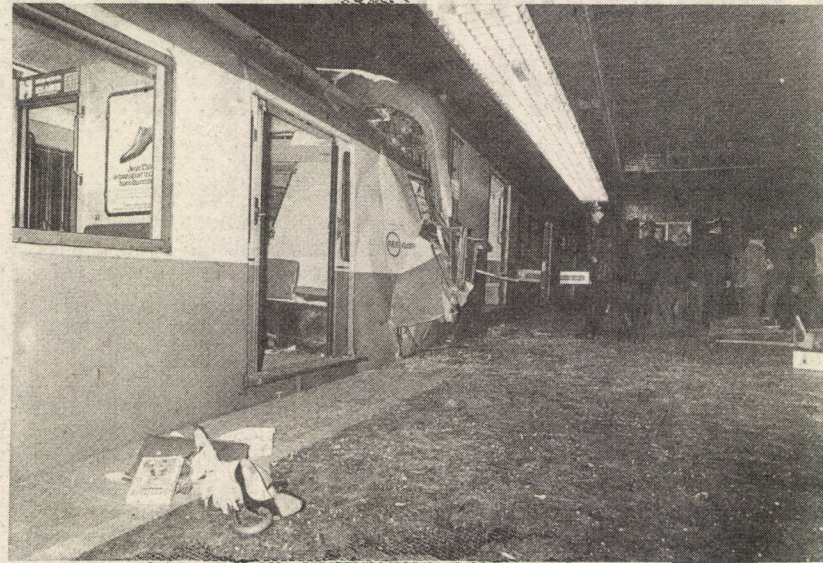
Grève de protestation à la RATP

Lundi 26 janvier, les usagers du métro parisien ont rencontré beaucoup de problèmes pour se rendre à leur travail ou pour rentrer chez eux. Ce jour, en effet, le réseau ferré de la RATP était perturbé par la grève des conducteurs de 8 h à 10 h, de 17 h à 19 h, et le soir de 19 h à 21 h. Sur la ligne A du RER (Saint-Germain-en-Laye-Boissy-Saint-Léger), la grève a été totale toute la journée, pas un train n'a roulé.

C'est sur cette ligne que, le 19 janvier, une rame du RER était entrée en collision avec un autre, qui stationnait à la station Auber, faisant un mort et 71 blessés. Cet accident avait pour origine un changement dans la signalisation. Pour accélérer la rotation des trains, un nouveau signal avait été placé, au mépris de la sécurité, à 35 mètres de la station ; conséquence : le train n'a pas eu une distance suffisante pour freiner.

C'est pour exiger que la nouvelle signalisation soit supprimée à Auber et que le permis de conduire que la direction avait retiré au conducteur lui soit rendu, que nous avons fait grève lundi.

Pour masquer sa responsabilité dans l'accident, la direction s'efforce de charger notre cama-



Les rames du RER accidentées le 19 janvier à la station Auber.

(AFP)

rade et invoque la faute professionnelle, alors que c'est elle la seule fautive.

Sur la ligne du RER où s'est produit l'accident, étant donné la colère et l'émotion de tous les conducteurs, qui se sentaient directement concernés, les syndicats CGT, CFDT et Autonomes appelaient à 24 heures de grève. Sur le métro urbain et l'autre ligne du RER, seule la CGT appelait à des débrayages.

Le syndicat autonome n'appelait pas sous prétexte qu'il ne voulait pas cautionner une « opération politique de la CGT ».

Cette grève a été largement suivie, totalement sur la ligne A du RER, à plus de 50 % sur les autres lignes du réseau. Et il n'était pas rare d'entendre des conducteurs expliquer à propos de l'accident : « Ça aurait pu m'arriver à moi comme à lui ».

Correspondant LO

CHAPELLE-DARBLAY

(Grand-Couronne)

Un ouvrier meurt dans un cuvier de pâte à papier

Dimanche 18 janvier, un mécanicien était en train de nettoyer un tuyau au-dessus d'un cuvier malaxeur de pâte à papier recouvert de dalles de béton. En dessous, plus de 200 m³ de pâte étaient malaxés à une température de 80°. Tout à coup, la dalle sur laquelle il s'appuyait est sortie de son support et a glissé. L'ouvrier est tombé dans le cuvier et est mort en quelques secondes. Ses camarades de travail s'étaient précipités, alertés par ses cris, mais il était trop tard pour faire quoi que ce soit. Les pompiers ont mis

plusieurs heures pour vider le cuvier et récupérer le corps.

L'accident a provoqué une grande émotion dans l'usine, d'autant plus que cet ouvrier était très estimé. Pour tout le monde, il est évident que cet accident est dû à la vétusté de l'usine. En juillet dernier, ce cuvier avait débordé sans que la direction cherche à savoir si cet accident n'avait pas laissé de séquelles. En fait, au moment de l'accident de dimanche dernier, il ne servait que provisoirement comme cuvier terminal avant le passage de la pâte sur la machine à papier.

Cet accident a aussi touché les centaines de personnes qui étaient venues la veille visiter l'usine. La CGT avait en effet organisé une opération portes ouvertes pour protester contre les menaces qui pèsent sur l'emploi dans les deux usines Chapelle-Darblay de la région rouennaise, actuellement gérées par le syndicat.

Mais en dehors des risques de licenciements, c'est aussi leur santé et leur vie que risquent les travailleurs de la Chapelle-Darblay.

Correspondant LO

SNCF (Tours-Saint-Pierre)

Ne prenons pas de risques

Au Triage, il arrive très souvent que nous travaillions avec des équipes incomplètes. Pour que les trains partent à temps, nous assurons quand même le travail d'une équipe complète.

Cela veut dire que pour aller plus vite, nous sommes obligés de prendre des risques. Si nous avons un accident, la direction

se retranche alors derrière le règlement.

Eh bien, respectons-le, ce règlement, et ne faisons que le travail que nous pouvons faire sans risques. S'il y a du retard, gageons que la direction se débrouillera pour compléter les équipes.

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière de la SNCF Tours-Saint-Pierre.

LUCHAIRE (Bourges)

La poudrière

Luchaire-Chapelle, près de Bourges, est une usine d'armement qui emploie plus de 300 personnes. C'est là que les munitions fabriquées à l'usine de Bourges sont chargées. C'est lors de son chargement qu'un obus a éclaté la semaine dernière sous une presse.

Comme à chaque fois que les

roquettes et les obus prennent leur envol, la direction déclare qu'elle n'y peut rien. C'est l'électricité statique qui est la seule responsable et un simple cheveu peut en produire...

Cette fois-ci, il n'y a pas eu de blessé et c'est un pur hasard. Dans le passé, un camarade e eu la rate éclatée et un autre le

visage brûlé.

Aucune mesure n'a été prise et la production va reprendre dans les mêmes conditions.

Travailler sur une poudrière et y risquer notre peau, c'est ce que nous offre Luchaire. Et cela, même pas pour gagner notre vie puisque nos salaires tournent autour de 2 500 F.

SGE-CABLAUTO (Banlieue de Toulouse)

Les conditions de travail d'une usine d'équipements électriques

La SGE-CABLAUTO fait partie du trust Labinal (groupe Empain). Entre Montauban et Toulouse, deux usines produisent des équipements électriques. Ses principaux clients sont Renault et Chrysler pour l'automobile, la SNIA et Dassault pour l'aviation et IBM pour l'informatique.

L'atelier de Labastide-Saint-Pierre, situé à 12 km du siège social de Villemur-sur-Tarn, a été construit il y a 12 ans pour répondre aux importantes commandes du secteur auto. Jusqu'en octobre 1980, 760 ouvriers y travaillaient. En novembre, la direction licencierait 25 ouvrières sous contrat, mutait 20 autres dans les ateliers IBM et Aviation de Villemur et en gardait 30 sous contrat qui seront licenciées en février 1981. En même temps, elle fermait l'atelier pendant 15 jours et proposait la mise en pré-retraite aux ouvriers de 59 ans et annonçait qu'en janvier l'horaire de travail passerait à 32 heures par semaine pour les ateliers auto, pour la câblerie et les autres ateliers qui produisent les pièces pour l'automobile. Actuellement, c'est près de la moitié des 1.600 travailleurs des deux usines qui sont touchés par le chômage technique.

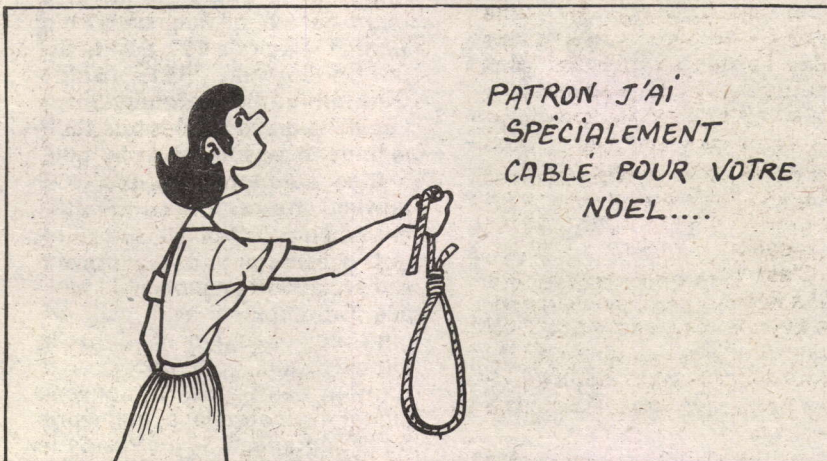
Nous avons rencontré des ouvrières et elles racontent :

H. : « C'est sûr que dans l'automobile ça va mal partout. Mais ici, le nouveau patron a tout fait pour que ça aille plus

mal encore. Les 60 ouvrières qu'il a embauchées sous contrat entre février et juin 1980, il avait déjà prévu de les licencier puisque tous les contrats, qu'ils soient de 6, 5 ou 3 mois, se terminaient fin octobre. Ensuite, il a augmenté les cadences, nous a fait venir en heures supplémentaires tous les samedis de septembre et d'octobre. Je pense qu'il devait finir les commandes du salon de l'Automobile. »

J. : « Je suis entrée à Labastide en mars 1980 avec un contrat de six mois. A l'embauche, on m'avait dit qu'au bout de ce contrat, je serai embauchée définitivement, la condition étant d'arriver à faire la cadence. J'y ai cru. Je faisais la cadence sur la majorité des faisceaux, ce qui n'est pas une mince affaire. Je suis venue tous les samedis en récupération ou en heures supplémentaires. Et au bout du compte je suis à la porte. Il y a eu des crises de larmes, des engueulades avec les chefs, mais rien n'y a fait. Les syndicats n'ont pas bronché. C'est dégoûtant, la façon dont ils nous ont utilisées en sachant très bien qu'ils allaient nous licencier. Il y en a qui avaient quitté leur ancien travail ou refusé des propositions ailleurs. Moi, on ne m'y reprendra plus. »

M. : « Je ne regrette pas d'avoir quitté cette sale boîte. D'entrée, on m'a mise sur les « planches ». Huit heures debout, les doigts crevassés à



force de frotter les faisceaux avec leur ficelle de nylon. Ayant moins de dix-huit ans, je n'avais pas le droit de travailler à 5 h 30 comme les autres, alors on attendait jusqu'à 6 heures à la salle de pause. On se levait quand même pour 5 h 30, à cause des cars ; mais en plus on perdait 2 h 30 de salaire par semaine.

Ma copine, ils l'ont mise aux enrubanneuses à plat. C'est un système qui colle les fils à un ruban de caoutchouc au moyen d'une petite soufflerie qui envoie de l'air brûlant. Ils l'ont fait travailler dessus alors que le système d'évacuation de l'air chaud n'était pas encore installé. En plus du travail debout et des cadences, elle avait droit au

sauna. Quand on nous a virées, elle avait perdu 4 kilos. Les chefs nous poussaient à faire la cadence, et même plus quand ces cadences n'avaient pas été chronométrées mais simplement estimées. Quand on est embauché depuis longtemps, qu'on a pris le coup de main, on y arrive. Mais quand on est là depuis un mois, c'est très dur. »

H. : « En décembre, le patron avait annoncé qu'en janvier nous travaillerions 32 heures payées 40, mais que par la suite, quand le travail reviendrait, nous serions obligées de travailler 48 heures payées 40. Ça a gueulé et finalement ça ne s'est pas fait. Pour les heures chômées de décembre, il fallait prendre sur

Les salaires

Salaire d'embauche en décembre dernier : 2.831 F. Un P1 gagne 200 F de plus. Une OS, au bout de dix ans de boîte, touche péniblement 300 F de plus que le salaire d'embauche. Aucune prime d'équipe, de crèche ou autre. Une prime annuelle, versée en deux fois, calculée en fonction de l'ancienneté : 4 % des sommes perçues les six derniers mois pour ceux qui ont moins d'un an de présence, 10 % pour ceux qui ont 20 ans d'ancienneté. Cette prime subit en plus un abattement de 0,03 % par jour d'absence injustifiée ou jour de maladie. Normalement, le salaire d'embauche doit être réajusté au bout de 3 mois de présence. Ce n'est pratiquement jamais fait, et rares sont les sous-contracts qui osent réclamer. A partir d'octobre 1980, la direction bloque les salaires de ceux qui ne font pas la cadence.

nos congés d'ancienneté, et à IBM la maîtrise demandait de prendre des congés sans solde. Mais ce qui est le plus grave, à mon avis, c'est qu'ils commencent à supprimer les augmentations générales à celles qui ne font pas la cadence ou qui sont trop souvent absentes. Cette mesure a touché une vingtaine d'ouvrières en octobre, et je sais que des ouvrières ont été convoquées chez les chefs pour s'entendre dire qu'elles n'auront pas l'augmentation prévue pour janvier. »

CREDIT LYONNAIS

Le P-DG conseille ses pairs et donne l'exemple

A l'occasion de son voyage à Rouen pour inaugurer la nouvelle direction régionale, Brossolette, le P-DG du Crédit Lyonnais, a éprouvé le besoin de s'épancher dans le journal *Paris-Mantes* du 14 janvier : banquier, « **ce n'est pas un métier plaisant** », pleure-t-il (mais personne ne le retient !), et il poursuit, soudain lucide « **Nous ne sommes pas très populaires** ».

Mais c'est le contraire qui aurait été surprenant ! Voyez vous-mêmes comment ce P-DG juge son action : « **Nous créons des difficultés aux chefs d'entreprise pour qu'ils n'accordent pas trop d'augmentations de salaires** ». Nous savions déjà qu'il donnait l'exemple au Crédit Lyonnais et que, parmi les 43.000 employés que nous sommes, il ne s'était pas fait

que des copains. Mais c'est le genre d'information qui mériterait une certaine publicité, histoire que les salariés des autres entreprises sachent aussi à qui s'en prendre et viennent lui rendre visite...

Brossolette tient là le langage de tous les patrons, qui n'ont d'ailleurs certainement pas besoin de se faire prier pour l'écouter. Et, pour l'avenir, il explique froidement que, si le niveau de vie a augmenté ces dernières années, « **ce ne sera sans doute plus (le cas) en 1981** »...

Il s'y croit déjà et s'imagine qu'il pourra pressurer nos salaires cette année... Ne lui a-t-on jamais dit qu'il ne fallait pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ?

Extrait du bulletin LO du Crédit Lyonnais.

CHEQUES POSTAUX MONTPARNASSE (Paris)

L'administration au vestiaire !

Début janvier, l'administration a fait installer des vestiaires neufs dans plusieurs services. Ces nouvelles armoires n'ont pas été mises dans les anciennes salles des vestiaires car l'administration comptait s'approprier les lieux pour y étendre ses bureaux. Les nouvelles armoires ont été installées directement dans les salles de travail !

Or il se trouve que, depuis que l'immeuble Montparnasse est construit, le trajet aux salles de vestiaires constitue une occasion de se dégourdir les jambes et de faire un petit tour en dehors des salles de travail. Bref, l'opération de déménagement a été plutôt mal accueillie dans les services concernés. En particulier dans une salle des Terminaux, où ces armoires avaient été plantées au beau milieu de la salle, qui se trouvait ainsi coupée en deux et assombrie par cette muraille.

La gêne n'a toutefois pas duré longtemps. Les armoires avaient été livrées un lundi. Le surlendemain, elles refaisaient le trajet inverse. Sur le coup de 17 h 50, la quarantaine de présentes dans cette salle des Terminaux ces-



Photo LO

sent le travail et empoignent les armoires. En dix minutes, tout ce beau mobilier est proprement aligné au cordeau dans le couloir, après traversée de la salle voisine sous les encouragements des collègues.

Les jours suivants, notre premier regard en arrivant est pour s'assurer que les vestiaires sont bien restés à la place que nous leur avons attribuée et ne sont pas revenus en salle.

Auquel cas, la décision était prise d'avance : tout le monde

était partant pour une nouvelle séance de déménagement... L'administration l'a senti. Après avoir fait relever les noms des déménageuses, le directeur, perplexe, a enquêté pour savoir s'il s'agissait d'une réaction de « révolte » (inadmissible !) ou de « rejet » (à prendre en considération). Finalement après dix jours d'hésitation, l'administration nous a attribué des vestiaires dans d'autres salles.

Correspondant LO

LICENCIEMENTS

A RHONE-POULENC TEXTILE

Deuxième étape du plan de restructuration

4 000 suppressions d'emplois sur 8 000 salariés. En quatre ans, les effectifs de Rhône-Poulenc sont tombés de 13 000 employés à 8 000. Ils seront de 4 000 à l'issue de la seconde phase de restructuration, celle qui vient d'être annoncée.

Le P-DG du groupe, M. Gandois, affirmait lors d'une conférence de presse que sa société aurait perdu 500 millions l'an dernier et 800 cette année. Mais le bénéfice de l'ensemble du trust (Textile, Chimie et Médicaments) auraient été d'après le journal L'Expansion de 800 millions en 1979. C'est dire qu'ils ont compensé les pertes et au-delà !

Aujourd'hui les patrons du textile se disent en crise. En fait, ils profitent de la crise actuelle pour se dégager des secteurs qu'ils ne jugent plus rentables et placer leurs capitaux ailleurs. C'est ainsi qu'il y a deux ans les frères Willot avaient saucissonné le vieil

empire de Boussac ne gardant que ce qui les intéressait. C'est dans une opération du même type que RP s'est lancé depuis 1977 en supprimant les plus vieilles unités de production.

Le P-DG, Gandois, reconnaît lui-même que les usines qu'il ferme étaient condamnées et que son trust voulait se « redéployer dans de bons créneaux ».

C'est pourquoi, tandis que RP a fermé ou ferme ses usines de Lyon-Vaise, Roanne ou Colmar, il a mis en chantier de nouvelles unités ou rénové d'anciennes à Arras, Gauchy et Valence.

C'est la même opération que celle qu'il avait faite dans la chimie l'an dernier en vendant son secteur pétro-chimique (naphta) pour mieux investir dans la « chimie fine et les médicaments ».

Alors le plan patronal est simple. Il est le même que celui qu'ont utilisé un certain nombre d'entreprises dans le même

cas : mises en pré-retraites à 55 ans, voire 53 ans dans les usines qui ferment, primes de 60 000 F pour les départs « volontaires », mutations d'une usine du groupe à l'autre.

Et on va ballader des travailleurs de Besançon à Lyon ou Valence et de Lyon à Paris pendant que dans le même temps un certain nombre de techniciens de Vitry (près de Paris) se sont vu proposer leur mutation à Lyon.

Oui, les patrons prennent prétexte de cette crise, de la concurrence internationale pour se débarrasser de ce qui les gêne, de ce qui n'est plus assez rentable et faire valser les travailleurs aux quatre coins du pays.

Et pour ceux qui n'accepteront pas la mutation (2 villes seront proposées)... la porte !

Et voilà comment les patrons d'un des premiers trusts français comptent se tirer au mieux de la crise.

La situation à Rhône-Poulenc-Vitry

A l'usine Rhône-Poulenc de Vitry, spécialisée dans la fabrication de produits de base pour médicaments, l'annonce des 4 000 suppressions d'emplois dans la branche textile de RP n'a pas suscité de vives inquiétudes.

« Nous c'est la pharmacie, il n'y a pas les mêmes problèmes que dans le textile ». C'est la remarque que l'on entend sou-

vent. Il n'empêche que sans faire de bruit, sans à-coups, la direction a tout de même réduit les effectifs de 3 600 à 2 700 personnes en moins de 10 ans.

Et cela par le jeu « naturel » des départs en retraite et des démissions non remplacées.

En fait, ce sont surtout les travailleurs qui approchent ou qui ont dépassé les 55 ans qui sont le plus attentifs aux mesu-

res de « départ à la retraite anticipée » qui vont être proposées par la direction dans les différentes branches du trust et par voie de conséquence, ici, à Vitry.

« S'ils me donnent les 70 % de la paye jusqu'à la retraite officielle, je me tire tout de suite ». C'est le sentiment de la plupart des travailleurs.

Correspondant LO

LEROY SOMER (Angoulême)

Deux jours de grève contre un licenciement

Mercredi 21 janvier, les travailleurs de Leroy-Somer apprennent que la direction entamait une procédure de licenciement contre un travailleur de l'usine de Rabion.

Le patron lui reprochait d'avoir « enfreint la discipline », proféré « une insulte à un cadre », et d'avoir « un comportement provocant vis-à-vis des chefs ». Ces raisons sont apparues comme des mauvais prétextes. En fait, pour la direction, il s'agissait de s'en prendre à un ouvrier combatif, ancien militant syndical. Elle voulait faire un exemple, et pour montrer que dans cette période de crise, il fallait, suivant les dires tenus par le P-DG la semaine précédente « travailler plus et gagner moins » !

Dès l'annonce officielle du licenciement, le mercredi à 11h 45, 80 % des travailleurs de l'usine de Rabion débrayaient. Comme les entrevues avec le patron n'ont rien donné, ils sont partis en cortège dans les ateliers.

Le lendemain, les trois syndicats CGT, CFDT, FO, ont appelé à la grève sur l'ensemble des quatre usines Leroy-



Somer d'Angoulême. A Rabion et à la Fonderie, ce furent plusieurs centaines de travailleurs qui manifestèrent dans les ateliers aux cris de « non au licenciement ». La RN 10 a aussi été barrée.

Vendredi, les grévistes, un peu moins nombreux, mais toujours aussi décidés, ont réussi à coincer dans son bureau le chef du département responsable du licenciement et crurent lui ont dit ce qu'ils pensaient de lui. Le même jour, Chavannes, le P-DG, écrivait à chaque ouvrier pour lui dire qu'il ne

reviendrait pas sur sa décision et insister sur le fait que les grévistes n'étaient pas majoritaires.

Néanmoins, il est des minorités avec lesquelles il faut compter, c'est ce qu'ont tenu à affirmer les grévistes durant deux jours de grève.

Lundi matin, il fut décidé de reprendre le travail, mais de redébrayer dans la semaine quand la plainte de notre camarade licencié passera devant le tribunal des référés.

Correspondant LO

DANS UN CENTRE DE LA BNP :

La direction censure une liste de candidates libres

A la BNP Bergère, lors du premier tour des élections de délégués du personnel, le 20 janvier, le quorum n'a pas été atteint au CCDG, centre de comptabilité comprenant 200 personnes. Cinq des six candidates CGT avaient été retirées des listes au dernier moment parce qu'elles refusaient de suivre la direction syndicale dans sa plainte pour non-représentativité contre le SDB (Syndicat Démocratique des Banques); elles avaient donc appelé à l'abstention dans leur centre. En s'abstenant ou en votant nul à plus de 60 %, le personnel avait montré qu'il était d'accord avec elles.

Les quatre candidates du 1^{er} collège ont décidé, approuvées par une assemblée du personnel, de se présenter au deuxième tour (qui doit avoir lieu le 3 février), sur une liste intitulée « Pour une CGT démocratique ».

Déposer une liste de candidats pour le second tour des élections pouvait sembler, à première vue, n'être qu'une formalité, puisqu'en principe au deuxième tour, le dépôt des candidatures est libre. En réalité, les choses furent beaucoup plus complexes, la direction du centre ayant multiplié les tracasseries. Tout d'abord, vendredi dernier, le responsable du personnel du centre a commencé par refuser la liste, prétextant que les candidatures libres devaient

être individuelles. Après qu'on lui eut mis le nez dans le Code du Travail, il a bien été obligé de reconnaître son ignorance. Mais il n'a pas accepté la liste pour autant, car il n'était pas question qu'elle s'intitule « Pour une CGT démocratique » : « liste A, B ou C... » lui aurait convenu, mais il ne voulait pas que figure le sigle CGT, ni aucun autre titre, d'ailleurs.

Il a donc fait traîner les choses en longueur tout le lundi 26, pour finalement être obligé d'accepter la liste le lendemain matin. Mais alors, outrepassant ses fonctions qui sont seulement d'organiser les élections, il a censuré le titre sur les listes affichées dans le service, de même que sur les bulletins de vote.

Le fait que le chef du personnel se permette ainsi de choisir ce qui doit figurer sur les listes de candidats libres, alors que la loi ne précise rien, et qu'il prenne parti dans le différend qui oppose les candidates du 1^{er} collège à la direction syndicale CGT, n'a pas été apprécié des employés du service, et c'est avec satisfaction qu'ils ont appris que les candidates n'étaient pas prêtes à s'incliner devant ses décisions, et qu'elles avaient porté l'affaire devant le tribunal des référés.

Celui-ci doit statuer jeudi.

Correspondant LO

TOULOUSE

Grève de l'équipe de nuit de Motorola

Dans la nuit du vendredi 23 janvier, la direction a annoncé en fin de poste un certain nombre de mesures. Trois mesures : d'abord un copain jugé trop remuant doit être muté arbitrairement le jour. Il perd ainsi 1.230 F sur sa paye. Ensuite, un moniteur est cassé. Il était trop sympa. Et pour finir, certains rendements sont augmentés de 15 %. Et il faut ajouter que la semaine d'avant un ouvrier avait été licencié, un ouvrier de nuit, pour avoir soi-disant mangé sur le lieu de travail.

En fait depuis le début de l'année, la direction est passée à l'attaque. Elle n'a pas digéré les pétitions, les assemblées géné-

rales et les débrayages notamment sur l'augmentation de la prime de nuit. Toute cette agitation avait commencé fin décembre, et donc dès le lundi soir, la grève est partie pour le maintien du copain en équipe de nuit et l'augmentation de la prime de nuit. La grève s'est poursuivie le mardi et mercredi. Une délégation de 15 ouvriers de nuit s'est retrouvée dans le bureau du directeur du personnel. A deux doigts des moustaches on lui a expliqué ce qu'on voulait. Demain, il doit y avoir une commission salaire, et on devrait avoir une réponse au moins sur la prime de nuit que nous voudrions voir augmentée. A suivre.

« Histoire d'Adrien »



Une jeune fille, violée, meurt neuf mois plus tard en accouchant d'un garçon, Adrien. Toute la jeunesse d'Adrien sera marquée par cette naissance considérée comme honteuse dans la campagne périgourdine au début du XX^e siècle, dominée par Monsieur le Marquis et Monsieur le Curé. Adrien est un « bâtard », et on se charge de le lui rappeler.

Ce thème est un prétexte pour l'auteur à promener sa caméra parmi les paysans du début du siècle et à effleurer les événements qui le marquent. La veillée traditionnelle, la messe, la noce, la cueillette des cèpes, la fenaison, la moisson, la traite des vaches, tout y est. On nous suggère la vie dure que menaient les métayers pris à la gorge par le propriétaire. Vient la guerre ; tous les jeunes

partent pour l'armée. Vient ensuite la grève générale des cheminots de 1920 ; Adrien, cheminot depuis peu, y est engagé.

Le sujet est intéressant, et ce film tente de retracer ce qu'a pu être la vie dans les campagnes du Périgord au début du siècle. Malheureusement, les dialogues ont beau être en occitan et sous-titrés en français, cela ne les rend pas plus intenses, ni plus riches, et la description des événements comme la guerre de 1914 et la grève reste un peu schématique.

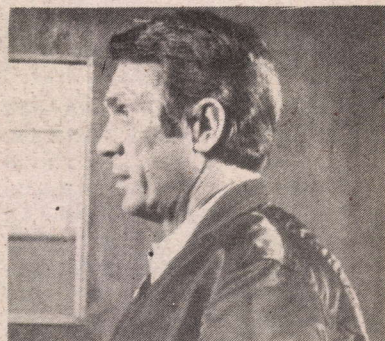
Ceci dit, les images sont superbes. Le cinéaste a pris un plaisir évident à caresser de sa caméra paysages et objets, mais avec quelques longueurs.

Gaston DEVAU

« Le chasseur »

Ralph « papa » Thornston est « chasseur de primes ». Son travail consiste à ramener contre argent des délinquants en cavale, des truands, des paumés et aussi quelquefois de véritables tueurs.

Steve Mac Queen incarne ce rôle, qui a fait sa renommée dans la série intitulée *Au nom de la loi*. Il fait son travail consciencieusement, parce que cela lui rapporte gros. Cela nous vaut quelques bonnes poursuites et quelques scènes inattendues, mais aussi des passages à vide. Ce qui donne au film une impression de décousu, comme si



l'auteur avait accolé les séquences les unes aux autres sans grand lien directeur. Un bon film policier tout de même.

A. J.

« Asphalte »

Comme son titre l'indique, *Asphalte* se déroule principalement sur les routes, les autoroutes et sur leurs bords. Il y a plusieurs histoires menées conjointement, mais qui n'ont aucun rapport entre elles. Le seul point commun, c'est que dans chaque cas il y a un accident.

Cela n'a ni queue ni tête, même si les têtes-à-queue faits par les automobilistes sont à l'origine de carambolages monstrueux et meurtriers. On ne nous épargne rien des conséquences

sanglantes de la civilisation automobile : les hôpitaux et leurs médecins cyniques qui opèrent à la chaîne les accidents de la route, les traumatisés physiques et mentaux produits par ces accidents. Une histoire d'amour mélodramatique vient couronner le tout.

Un film à vous dégoûter de prendre votre voiture pour partir en vacances (ça se passe un 31 juillet).

S. LATAN

Sélection dans les salles parisiennes

Films récents...

THE BLUES BROTHER.

de J. Landis.
Une comédie loufoque, pleine de gags tournant en dérision les flics et le racisme sur des musiques de jazz, avec la participation de Ray Charles, John Lee Hooker, James Brown, et de bien d'autres.

Odéon 6^e (vo). Biarritz 8^e (vo). Caméo 9^e. Maxeville 9^e. Montparnos 14^e.

BRUBAKER.

de Stuart Rosenberg.
Le directeur d'un pénitencier est révoqué après avoir vainement tenté d'en humaniser le fonctionnement. Une description saisissante de l'univers carcéral.

Rex 2^e. UGC Opéra 2^e. Odéon 6^e (vo). Ermitage 8^e (vo). Normandie 8^e (vo). UGC Gare de Lyon 12^e. UGC Gobelins 13^e. Miramar 14^e. Mistral 14^e. 14

Juillet 15^e (vo). Magic 15^e. Murat 16^e. Images 18^e. Secretan 19^e.

LE CHEF D'ORCHESTRE.

d'A. Wajda.
Un chef d'orchestre célèbre retourne en Pologne. Un tableau critique d'une certaine intelligentsia.

Studio de la Harpe-Huchette 5^e (vo). France Elysées 8^e (vo). Sept Parnassiens 14^e (vo).

GLORIA.

de John Cassavetes.
L'amitié tumultueuse entre une ancienne call-girl et un gamin porto-ricain recherché par la mafia new-yorkaise.

Gaumont-les-Halles 1^{er} (vo). Impérial 2^e. Saint-Germain Huchette 5^e (vo). Pagode 7^e (vo). Gaumont Champs-Elysées 8^e (vo). PLM Saint-Jacques 14^e (vo). Sept Parnassiens 14^e (vo).

L'OR DANS LA MONTAGNE.

d'Ermanno Olmi.

Pour survivre, Giani récupère pour les revendre : fusils rouillés, obus, bombes. Un témoignage sur les conditions de vie de certains paysans italiens au sortir de la guerre.

Racine 6^e (vo). 14 Juillet 11^e (vo). 14-Juillet 15^e (vo).

LE TROUPEAU.

de Z. Okten.
A travers l'histoire d'une famille de bergers nomades chassée de ses terres par la misère, un témoignage impitoyable sur la Turquie d'aujourd'hui.

14 Juillet 6^e (vo).

... et moins récents

SAMEDI SOIR, DIMANCHE MATIN.

de Karel Reisz.
Vie et révolte d'un jeune ouvrier en Angleterre.

Studio de la Harpe 5^e (vo).

14-Juillet 6^e (vo). Olympic Balzac 8^e (vo).

AMERICA, AMERICA.

d'E. Kazan.
Un jeune Grec et un jeune Arménien animés de la volonté farouche de gagner les Etats-Unis pour fuir les persécutions qui frappent leurs communautés en Turquie à la fin du siècle dernier.

Olympic Saint-Germain 6^e (vo). Tourelles 20^e (vo).

LA BATAILLE D'ALGER.

de G. Pontecorvo.
La lutte de la population algérienne à Alger contre l'occupation française en 1957.

Saint-Séverin 5^e.

THE ROSE.

de M. Rydell.
D'après la vie de la chanteuse américaine Janis Joplin ; un film sur la déchéance d'une star du rock'n roll.

Kinopanorama 15^e (vo).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU.

de M. Forman.
Une satire grinçante de l'univers psychiatrique.

Palais-des-Arts 3^e (vo).

AVOIR VINGT ANS DANS LES AURES.

de R. Vautier.
Les appelés durant la guerre d'Algérie : « Fous pas les pieds dans cette merde... ».

Saint-Séverin 5^e.

JOHNNY S'EN VA-T-EN GUERRE.

de D. Trumbo.
Une dénonciation féroce de la guerre.

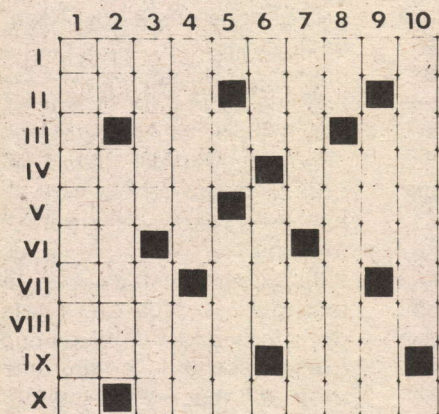
Studio Cujas 5^e (vo). Cité Internationale 14^e (vo).

LES SENTIERS DE LA GLOIRE.

de S. Kubrick.
Trois soldats exécutés pour l'exemple dans l'armée française en 1916.

Châtelet Victoria 1^{er} (vo) à 15 h 50.

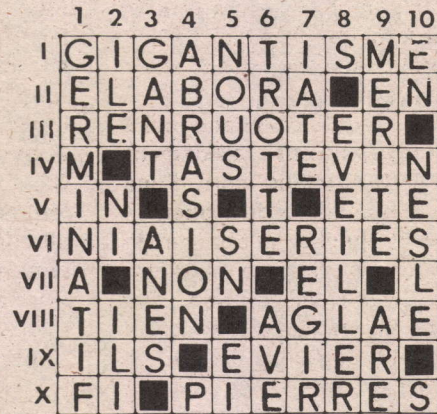
Mots croisés



HORIZONTALEMENT. — I. Connaît un monde fou. II. Vers l'or. Travail d'hommes de lettre. III. Lichen. Oui. IV. Sujet de correction. Coule en Hongrie. V. Zone bleue. Guides. VI. Tête de sotte. A la corde à la gorge. Fait la manche. VII. Mal venu au palais. Bout de pied. VIII. Absence passagère. IX. Boîte à tour, mais pas à distraction. Filet. X. Monnaie romaine.

VERTICALEMENT. — 1. Il ne manque pas de classe. 2. Connu. Bouches qui ont mauvaise haleine. 3. Chêne vert. On les fera. 4. Arrêter. Première page. 5. Négation. Voyages sans itinéraire. 6. Congé de père. Incursion. 7. Arme du loup de mer. Mélange. 8. Symbole. Mettre entre deux pièces. 9. Crue. Habitude désordonnée. 10. Inséré.

Solution du problème précédent



Le chômage des jeunes

Mardi 17, F comme Fairbanks ouvrait les Dossiers de l'écran consacrés au chômage des jeunes.

Ce film, avec Miou-Miou et Patrick Dewaere, raconte l'histoire d'un jeune ingénieur chimiste voulant partir au Venezuela pour avoir du travail mais qui, n'y réussissant pas, se rabat sur ce qu'il trouve : porteur de bagages à la SNCF ou ouvrier du bâtiment. Mais tout cela n'a qu'un temps : André est mal dans sa peau de chômeur, à traîner dans les cafés, à se sentir inutile. Jusqu'à ce que, finalement, il craque et perde les pédales...

Des centaines de milliers de téléspectateurs anciens chômeurs ou toujours sans emploi ont certainement dû se sentir proches d'André, qui coche les offres d'emplois dans un bistrot, expédie lettre sur lettre, essaie de faire jouer les maigres relations personnelles qu'il a. Tout comme les jeunes chômeurs présents, qui avaient de 16 à 20 ans et qui, chacun à leur tour, ont en quelques phrases dépeint leur situation. Avec en poche depuis cinq mois son CAP d'ajusteur, Eric ne trouve pas d'emploi à Rouen. Il est prêt à aller ailleurs. Il a même, pour gagner sa vie, travaillé pour des entreprises d'intérim qui l'ont envoyé à Caen, où il devait payer l'hôtel et les frais de déplacement, pour faire, comme il dit, « toutes les cochonneries dont personne ne veut ». Car les patrons « voudraient des jeunes pour leur faire faire n'importe quoi ». Jean-Michel, 16 ans, n'a pas de formation mais il est disposé à accepter n'importe quoi : « Mais comme on ne me propose rien... ». Il a suivi un pseudo-stage en informatique d'un mois et demi dans une école privée pour la bagatelle de 2 400 F, l'équivalent du salaire mensuel de sa mère, qui l'élève seule ! Quant à Françoise, la plus âgée (elle a 20 ans), avec un niveau baccalauréat, elle a en plus le handicap d'être... une fille. On lui demande beaucoup de féminité et certains patrons cherchent des secrétaires y compris « pour les temps libres », comme on lui a proposé. Alors, « pour ne pas être tous les matins confrontée à la solitude », elle a pris un travail à mi-temps pour... 1 200 F par mois, elle qui avait envie d'être éducatrice.

Le seul jeune, de 25 ans, qui a trouvé du travail rapidement dans l'informatique sort d'une école d'ingénieurs de Rouen et reconnaît qu'il a la chance de posséder un diplôme et d'être épaulé par l'association des anciens élèves de l'école, ce qui lui a ouvert certaines portes.

Combien sont-ils, ces jeunes à la recherche d'un emploi ? 744 000, dont 460 000 femmes,

sur les 1 600 000 demandeurs d'emplois recensés très officiellement, soit 46 %. Et sur ce total, 250 000 d'entre eux tentent de trouver un premier emploi. Qu'ils soient diplômés ou pas ne change rien, puisque 60 % des jeunes ont obtenu un diplôme, du CAP à la licence.

A quelques mètres d'eux se trouvaient ceux qui sont censés donner les réponses et éclaircir le débat : un chef de centre ANPE de Lyon, Jean-Pierre Fourcade, ancien ministre de l'Economie de Giscard, et Jacques Delors, ancien conseiller de Jacques Chaban-Delmas quand il était Premier ministre de Pompidou, et actuellement membre du Parti Socialiste.

Leurs propos, on les avait déjà entendus mille fois. Le chef de l'agence lyonnaise a si bien décrit les mérites de son agence et de ses réalisations qu'un des présentateurs de l'émission n'a pu s'empêcher de lui faire remarquer qu'à l'écouter « on a envie d'être à Lyon quand on est chômeur ».

Jean-Pierre Fourcade, lui, était là pour mettre en relief tout ce que le gouvernement et lui-même ont entrepris pour les jeunes. Au passage, il a fourni une explication partielle du chômage, conséquence, selon lui, du... travail féminin, et aussi du système scolaire, coupable de donner une formation générale qui d'après lui ne sert à rien, au lieu de former les jeunes uniquement de façon professionnelle. Evidemment le Pacte pour l'emploi a trouvé en lui son défenseur. Ce même Pacte pour l'emploi, qualifié par des téléspectateurs de poudre aux yeux. Exemple à l'appui : celui d'un jeune, employé un an chez un menuisier pour faire les courses et se retrouver à la fin du contrat de nouveau au chômage. Car il faut savoir qu'un jeune sur deux n'est pas gardé par les entreprises à la fin de l'année d'emploi-formation et que les fameux stages en entreprises sont bidons, puisque seuls quatre jeunes sur 100 reçoivent réellement une formation, d'après les données officielles citées par Jacques Delors.

La satisfaction affichée par Fourcade et le chef de centre de l'ANPE a volé en éclats quand les trois jeunes sont réintervenus pour constater que, malgré tous ces Pactes pour l'emploi, le chômage continue d'augmenter et que « tout ça, c'est du vent ». C'est à se demander, « depuis le temps que l'on parle de solution au chômage, si on ne se moque pas de nous », a dit Jean-Michel. Eric a ironisé : « C'est bien à Lyon, c'est bien à Lille, dans les Hauts-de-Seine. C'est bien partout. Mais pas là où l'on est ». Et quand Fourcade, pour se défendre, a dit qu'il les comprenait,

que lui aussi avait des enfants, il s'est attiré cette réplique qui l'a laissé sans voix : « Je suppose qu'eux ne sont pas au chômage ».

Cela n'a guère duré que quelques minutes, après quoi les animateurs ont préféré redonner la parole à Fourcade et à Delors. L'on regrettait que l'on n'ait pas laissé ces trois jeunes dire tout ce qu'ils avaient sur le cœur. L'un après l'autre, Fourcade et Delors ont présenté leurs solutions au chômage : l'ancien ministre les recherche dans le

rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi au niveau local et veut « rétablir les conditions d'espoir ». Quant à Delors, il a bien parlé du partage du travail entre tous. Mais dans l'immédiat, sa confiance, il la place dans les petites et moyennes entreprises pour créer des emplois, comme aux Etats-Unis, qu'il a cités en exemple. Le tout, d'après lui, c'est de changer d'état d'esprit et d'avoir des dirigeants pour qui la politique de formation soit importante. Il ne l'a pas dit tout haut, mais on l'a

compris tout de même : il pensait à Mitterrand.

Le débat s'est achevé là, sans que les jeunes aient pu exprimer leurs opinions sur ce que venaient de dire Delors et Fourcade. C'est égal, ils avaient montré auparavant qu'ils n'étaient pas dupes. Et plus d'un jeune chômeur a pu se reconnaître en Jean-Michel quand il a dit : « On a envie de se révolter. (...) On a envie de serrer les poings ».

Guy FICHET



Photo Fotolib

Sélection TV

Samedi 31 janvier

20 h 30. FR3. **Le Comte** : un opéra bouffe de Rossini interprété entre autres par Françoise Garnier et Michel Maréchal, et l'orchestre de la Suisse romande sous la direction d'Armin Jordan.

Dimanche 1^{er} février

17 h 30. FR3. **Le mariage de Figaro** : la comédie de Beaumarchais est mise en scène par Françoise Petit, avec Patrick Chesnais, Francine Bergé et Dominique Valadie.

20 h 30. TF1. **Classe tous risques** de Claude Sautet : pour les amateurs de policier, un film avec Belmondo.

20 h 30. FR3. La deuxième émission de la série **Histoire de la médecine**, présentée par Jean-Paul Aron et Marc Ferro sera ce dimanche consacrée à **La médecine contre l'épidémie**.

22 h 15. TF1. **Concert : Symphonie n° 3 en ut mineur avec orgue** de Saint-Saëns, interprétée par l'Orchestre de Paris sous la direction de Daniel Barenboïm, et avec Pierre Cochereau à l'orgue.

22 h 30. FR3. **Le portrait de Dorian Gray** : un film américain d'Albert Lewin, sous-titré, d'après le roman d'Oscar Wilde.

Lundi 2 février

20 h 30. FR3. **Comptes à rebours** : un drame genre « série noire », avec une excellente distribution : Serge Reggiani, Simone Signoret, Jeanne Moreau, Michel Bouquet...

20 h 35. A2. **Question de temps** : ce magazine d'actualité sera cette semaine consacré à deux reportages : l'un sur le procès de la femme de Mao, l'autre sur le Salvador : les documents qui, indépendamment des commentaires, peuvent être intéressants à voir.

Mardi 3 février

20 h 30. **Le Grand Débat** : Georges Marchais. Fini le Grand Débat première formule où quatre députés discutaient avec une personnalité politique. Dans cette nouvelle formule des journalistes de la rédaction de TF1 relayent les députés. Pour ce qui est des invités, on prend les mêmes et on recommence.

20 h 40. A2. **Les Dossiers de l'écran**. Après la projection du film **L'extravagant M. Deeds**, avec Gary Cooper, où le metteur en scène Frank Capra décrit l'Amérique de l'opulence et celle des ouvriers sans travail qui allaient d'un Etat à un autre, en suivant les

voies de chemin de fer, le débat portera sur l'héritage.

Mercredi 4 février

20 h 30. FR3. **Le petit Pompier**, téléfilm. Le sujet qu'il traite, en tout cas, a l'air sympathique. Un petit garçon fuit l'école, dans le même immeuble une jeune fille part pour aller vivre avec son ami ; le film traite des réactions opposées des deux mères, dont l'une traque son fils, alors que l'autre cherche elle aussi à s'évader et rêve d'un monde nouveau.

Jeudi 5 février

20 h 30. FR3. Cycle Marcel Pagnol : **La femme du boulanger**, avec Raimu. Pour avoir toujours du bon pain blanc, les villageois de Sainte-Cécile en Provence, s'immiscent dans les problèmes amoureux de leur boulanger.

Vendredi 6 février

20 h 30. TF1. Au théâtre ce soir : **Il est important d'être aimé** d'Oscar Wilde. Une peinture ironique de la haute société anglaise.

20 h 30. FR3. V3. **Le Nouveau Vendredi** : la guerre des cassettes. Les problèmes des professionnels du show business face à la concurrence des enregistrements pirates sur cassette.

sur la Chine



« Le printemps de Pékin »

de Victor Sidane

Sous le titre *Le printemps de Pékin*, Victor Sidane analyse la floraison d'affiches murales qui s'est étalée sur le « Mur de la Démocratie » à Pékin entre novembre 1978 et décembre 1979, ainsi que les multiples revues non officielles qui ont été publiées parallèlement.

Et, bien que l'auteur lui-même semble voir là l'éclosion d'un mouvement de contestation, l'analyse minutieuse qu'il en fait, la chronologie détaillée qu'il en donne, montrent au contraire qu'il s'agit avant tout d'un mouvement de soutien à Deng Xiaoping, après que celui-ci eut marqué des points décisifs sur ses rivaux, et en particulier sur Hua Guofeng. Ce qui a été présenté comme une intervention spontanée des masses dans la vie politique n'a concerné en fait qu'un tout petit nombre de personnes, qui n'ont participé au mouvement, en se faisant d'ailleurs les porte-parole de la politique pré-

conisée par certains dirigeants en place, que tant qu'ils ont pu se sentir soutenus par ces mêmes dirigeants, et en particulier par Deng Xiaoping. Et c'est pourquoi le mouvement s'est arrêté aussi brutalement qu'il a démarré.

Ceux qui en ont profité pour contester réellement le régime ont été fort peu nombreux et ont été réprimés sans pitié, tel Weil Jinsheng, condamné à 15 ans de prison en octobre 1979.

Victor Sidane, qui a ramené de Pékin et traduit de nombreux *dazibaos* (journaux muraux) et articles de revues, donne une description bien vivante de ce mouvement.

Articles et affiches dénoncent, parfois avec humour, bien des aspects de la réalité quotidienne en Chine, les inégalités, les tracasseries administratives, les difficultés pour se loger, pour se marier. La misère et les grandes famines sont évoquées. Et le monde carcéral, ses traitements

inhumains sont dénoncés eux aussi.

Dans son petit livre, Victor Sidane fait une place au mouvement des « plaignants » qui a eu lieu à la même époque. Fin 1978 en effet, des milliers d'hommes et de femmes de toute la Chine sont venus à Pékin réclamer justice et réparation des torts qu'ils avaient subis. Et leurs plaintes, qui dénoncent les viols, les tortures, les assassinats et les fausses accusations perpétrés par des petits bureaucrates, témoignent de l'arbitraire qui régnait du temps de Mao : une simple accusation de « menées contre-révolutionnaires » se soldait souvent par des années de prison ou de « rééducation » à l'autre bout du pays, ou bien encore par la perte des permis de travail, ce qui signifiait chômage et misère pour les victimes. Lassés de réclamer justice en vain, car on réhabilite plus facilement ceux qui ont « du pouvoir ou du piston », selon les termes d'un « plaignant », un grand nombre d'entre eux ont alors participé à des manifestations organisées à Pékin afin de se faire entendre.

En fait, tous ces mouvements allaient dans le sens de la démocratisation souhaitée par le régime, en ce sens qu'ils mettaient en évidence les conséquences néfastes de la politique passée : celle de Mao. C'est cette dénonciation qui donne ce caractère si vivant aux affiches comme aux revues, même si, s'en prenant aux erreurs de l'ancien « Grand Timonier » Mao, elles aboutissent finalement — et c'était leur but — à faire la part belle à la nouvelle équipe dirigeante groupée autour de Deng.

Le livre de Sidane est un témoignage intéressant, non seulement sur le mouvement des *dazibaos*, mais aussi sur les réalités de la société chinoise elle-même.

Dominique CHABLIS

Le printemps de Pékin, de Victor Sidane. Collection Archives. Ed. Julliard. 250 pages. 26 F environ.

« La grande sœur »

de Ding Ling

Ding Ling est une romancière chinoise, célèbre dans son pays depuis cinquante ans pour avoir écrit de nombreux récits, dont ces nouvelles, traitant de la vie de la paysannerie notamment.

Elle a passé toute sa vie dans les rangs du Parti Communiste Chinois, et son mari fut fusillé par le Guomindang en 1931 (date de l'une de ses nouvelles). En 1958 elle fut exilée en province par le gouvernement maoïste pour avoir, comme de nombreux intellectuels, cru que ce que le pouvoir appelait alors la période des « Cent Fleurs » avait ouvert une ère de plus grande liberté de parole. Elle n'a été réhabilitée qu'en 1979. Les nouvelles regroupées dans *La grande sœur* ont toutes été écrites entre 1927 et 1949, sauf la dernière.

Ainsi, en 1931, écrit-elle *Inondation* à propos des inondations catastrophiques du Fleuve Jaune cette année-là : il y eut un million trois cent mille victimes. Ding Ling nous transporte dans

un village qui, épouvanté, tente avec la dernière énergie de colmater les brèches de la digue. Le fleuve emporte tout, hommes et digue. Les survivants s'agglutinent autour de la sous-préfecture. Ils sont accueillis par les soldats en armes. Plusieurs semaines de suite, on leur interdit l'entrée de la ville. Vieillards et enfants meurent de faim, tandis que les greniers des propriétaires regorgent de nourriture. Ding Ling dépeint l'espoir, la résignation, la colère, la solidarité qui finissent par gagner ces masses affamées.

Ailleurs, c'est une vieille paysanne qui a assisté au massacre de son village par des soldats japonais. Elle a vu mourir ses proches, sa petite-fille a été violée sous ses yeux. Rescapée, elle ne se plaint pas. Elle aborde ses proches voisins, les habitants des autres villages, elle raconte et cherche à les révolter. Et c'est elle, cette vieille paysanne illettrée, qui pousse le vil-

lage à s'organiser, les hommes à rejoindre l'Armée Rouge et les femmes à les aider.

Ces quelques nouvelles montrent l'exploitation féroce subie par les paysans chinois avant la révolution et la haine que ceux-ci ressentaient contre les riches, qui a abouti à l'explosion de 1949. On discerne mieux comment l'occupation japonaise, avec son cortège d'atrocités, put cimenter l'unité de la population autour du seul parti qui proposait de lutter : le Parti Communiste Chinois.

La nouvelle qui a donné son titre à l'ouvrage, *La grande sœur*, est la seule postérieure à la révolution chinoise. Ecrite en 1979, elle raconte le défrichage des glaciales « Grandes Terres du Nord » en 1958 par des hommes et des femmes exilés — dont Ding Ling elle-même. Guidés par « la lumière révolutionnaire » et malgré « la bande des quatre », ils deviennent des travailleurs modèles. C'est du moins ce à

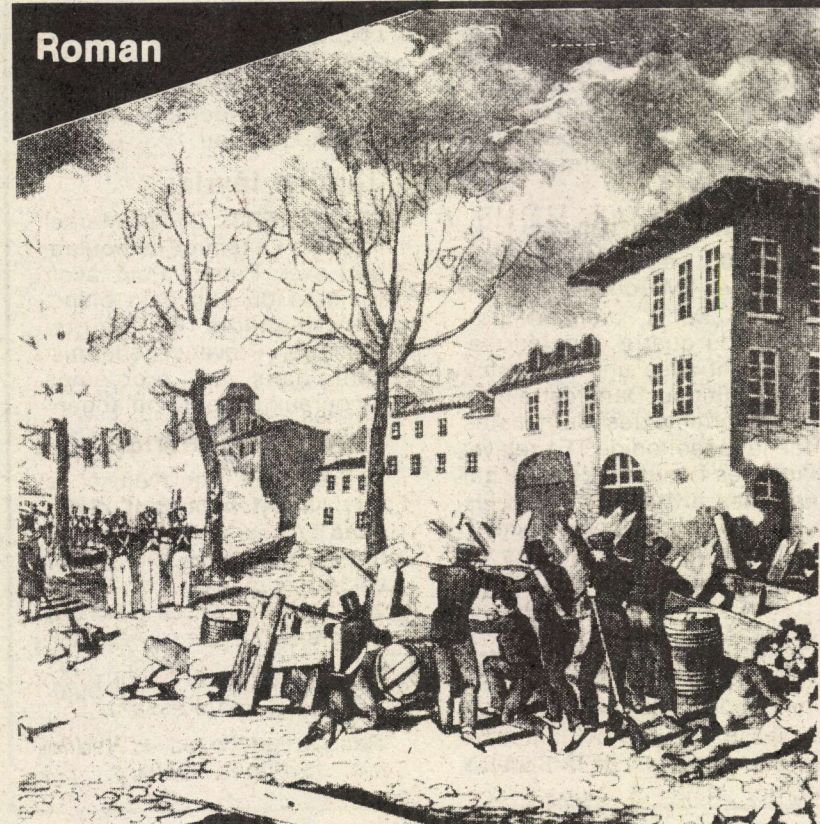
quoi Ding Ling tente de faire croire vingt ans plus tard, alors même que la réalité qu'elle décrit fait plutôt penser au travail forcé en Sibérie dans l'URSS stalinienne (qui, lui aussi, fut longtemps présenté comme le « miracle du front pionnier »). Mais peut-être est-ce une œuvre de circonstance, permettant à Ding Ling de montrer son parfait accord avec un régime qui vient de la réhabiliter et pourrait bien sévir si elle ne se montrait pas docile ?

Car cette nouvelle tranche sur le reste du recueil, des textes chaleureux, poignants parfois, qui dépeignent ce qu'étaient les sentiments des paysans à l'endroit des possédants avant la révolution, et aident à comprendre ce qui a attiré au parti de Mao des centaines de millions de paysans chinois.

Gaston DEVAU

La grande sœur de Ding Ling. Editions Flammarion. 284 pages. 60 F environ.

Roman



« Les lurons de Sabolas »

d'Henri Béraud

Dans la collection « Littérature régionale », Stock réédite ce récit de Henri Béraud. Journaliste de l'entre-deux-guerres, Henri Béraud, dès 1934, mit sa plume au service de l'extrême-droite. *Les lurons de Sabolas* ont été écrits avant cette période, lorsque les regards de l'auteur se portaient encore vers les travailleurs.

Les deux lurons, ce sont Petrus et Nicolas, qui reviennent à Sabolas, leur village, après leur « tour de France » de compagnons. Mais Petrus et Nicolas ne restent pas longtemps ensemble. Leurs

chemins vont se séparer. L'un va rejoindre Lyon, la ville des fabricants d'étoffe ; l'autre, Petrus, restera à Sabolas.

L'espace d'un moment ils vont se retrouver, quand éclate en 1834 une insurrection des 25.000 ouvriers de Lyon et de sa région. Mais l'insurrection est finalement vaincue, la ville occupée par la soldatesque et Petrus part en prison pour de longues années. A Sabolas, la vie reprend, mais là aussi les choses changent : les châtelains, pour éviter la ruine,

construisent à leur tour une manufacture. Et Nicolas va accepter d'y organiser le travail et d'y imposer la discipline, trahissant les siens.

Dans ce livre, Béraud a décrit le bouleversement d'un village lors de l'introduction de l'industrie. Mais il a également dressé un portrait d'une époque où les ouvriers prennent conscience de leur force et de leur solidarité.

Guy FICHET

Les lurons de Sabolas, d'Henri Béraud. Edition Stock. Littérature régionale. Prix, environ 22 F.

Ouvrages
politiques

« Histoire intérieure du Parti Communiste » 1920-1945

de Philippe Robrieux

Depuis sa rupture avec le PCF au début des années soixante, Robrieux a fait paraître plusieurs ouvrages sur le Parti Communiste, notamment un livre sur Maurice Thorez et un autre sur ses souvenirs d'ancien secrétaire général de l'Union des Etudiants Communistes.

Il publie aujourd'hui une volumineuse *Histoire intérieure* du PCF, dont seul le premier tome est paru (un deuxième tome, couvrant la période 1945-1980, est prévu). En fait, cette histoire « intérieure » est presque seulement l'histoire intérieure de l'appareil du PCF, et plus particulièrement même des milieux dirigeants de cet appareil.

Robrieux a amassé une abondante documentation, pour partie inédite. Il a bénéficié en particulier de témoignages d'anciens dirigeants, tels André Ferrat et Barbé, concernant notamment les premières années du Parti Communiste et les rapports de ses dirigeants avec l'Internationale Communiste.

Au Congrès de fondation, à Tours en décembre 1920, la majorité des membres du Parti Socialiste — et en particulier les militants ouvriers — décidèrent d'adhérer à l'Internationale Communiste et de fonder sa section française. De peur d'être laissés à l'écart par cette vague d'enthousiasme révolutionnaire qui disloquait la vieille SFIO, nombre de politiciens réformistes rallièrent, bon gré mal gré, le jeune Parti Communiste. Pour certains, cela ne dura pas. Mais d'autres — tel Cachin, partisan de l'union sacrée pendant la guerre — restèrent au PC, alors qu'un homme comme André Frossart, un instant secrétaire général du PC, le quitta rapidement pour rejoindre le camp de la social-démocratie. Derrière le prétexte invoqué — le contrôle étroit des communistes russes sur le PC — se cachait en fait

l'hostilité profonde d'hommes ayant conservé les mœurs et les idées d'un Parti Socialiste tourné vers les élections et le parlementarisme et refusant toute politique révolutionnaire.

Robrieux montre assez bien la mentalité de ces notables parlementaires du mouvement ouvrier, qui n'avaient rien de révolutionnaire ni de communiste.

A peine constitué, le jeune parti, qui comptait quelques dizaines de milliers de membres, participa à des grèves dures, à des manifestations violentes et se lança dans la lutte antimilitariste à l'occasion de l'occupation de la Ruhr et de la guerre du Maroc. Mais, si la combativité ne faisait pas défaut au PC, Robrieux montre que l'insuffisance de formation de ses cadres lui posait de graves problèmes. Aussi une part importante des efforts déployés par le jeune parti et par l'Internationale Communiste, à l'époque de Lénine et de Trotsky, consista à trouver et à former des responsables. C'était l'époque où les divergences entre dirigeants pouvaient encore s'exprimer librement et publiquement, notamment dans les colonnes de *L'Humanité*.

Mais en quelques années, tout cela changea. En Russie, la lutte que Trotsky et l'Opposition de Gauche avaient engagée contre la bureaucratie naissante eut des répercussions en France. En 1924, certains dirigeants comme Souvarine et Rosmer défendaient en effet les idées de Trotsky et se trouvèrent en opposition avec les dirigeants du PC qui, eux, se rangeaient derrière la fraction Staline-Zinoviev-Kaménev du PC soviétique. On ne se contenta pas de les écarter : Rosmer et Monatte furent exclus en décembre 1924, leurs adversaires utilisant en particulier la calomnie contre eux.

Pour les remplacer, on fit mon-



Cachin, Thorez, Duclos et Marty, des artisans de la transformation du PCF en parti stalinien.

(AFP)

ter dans l'appareil des jeunes qui acceptèrent d'exécuter sans discuter les directives des envoyés de Staline ; ou bien des anciens, comme Cachin, qui ne risquaient pas de contester à la direction stalinienne sa prétention à incarner la continuité et l'héritage d'Octobre 1917. Bien d'autres suivirent, comme Barbé et Célor dont Robrieux raconte l'ascension fulgurante en 1926, puis la chute tout aussi spectaculaire, au bénéfice de Thorez, en 1932.

A chaque changement d'équipe dirigeante, la mainmise des conseillers de Staline se renforçait brutalement sur le PC. Tout ce processus est minutieusement retracé par Robrieux dans une première partie du livre, qui est la plus longue et la plus intéressante. Par contre, les deux dernières parties, traitant du PCF du Front Populaire et de celui de la période 1939-1945, n'apprennent rien de bien nouveau.

Décrivant les débuts du PC,

puis sa formation en tant que parti stalinien, Robrieux — comme dans ses précédents ouvrages — s'attache bien moins à en donner une explication politique qu'à faire une description, souvent uniquement psychologique, de ce processus. Une description souvent anecdotique et vue par le petit bout de la lorgnette, attachant une importance parfois démesurée aux détails de comportement et de personnalité, par rapport aux affrontements d'idées : point de vue qui n'est d'ailleurs pas étonnant de la part de quelqu'un comme Robrieux qui, pour avoir été un proche collaborateur de Thorez, en a gardé la vision d'un membre du « sérail ».

C'est ainsi qu'il présente l'attitude servile de Cachin à l'égard de Staline comme due au sentiment de honte qu'il aurait éprouvé pour ses prises de position nationalistes en 1914-1918. C'est ainsi qu'il qualifie de « terriblement sentimentaux ou étrangement faibles » certains intellectuels qui mirent leur plume au service inconditionnel du stalinisme. Ou que, pour achever le tableau, il compare le PCF à une Eglise à laquelle les militants et les dirigeants

seraient fidèles envers et contre tout, à cause de « la dimension religieuse du communisme »...

En guise d'analyse, c'est un peu court. Un Cachin rallie le camp de Staline tout simplement parce qu'on lui met en main le marché suivant : soit il accepte de suivre sans discuter et il conserve sa place, soit il rejoint la cohorte des anciens du PCF, apparemment sans avenir politique. Les sentiments ou la religion n'ont rien à voir là-dedans, l'intérêt personnel de ces bureaucrates ou de ces intellectuels, si.

On trouvera dans ce volume bien des portraits de dirigeants, bien des descriptions et des faits. Mais que l'on ne s'attende pas à y trouver une véritable analyse de la politique du PC et de son évolution sous la houlette de Staline. Ce qui, venant de la part d'un ancien responsable de l'appareil du PCF comme Robrieux, qui s'est formé dans cette ambiance et qui a évolué à l'ombre de Thorez, ne saurait vraiment surprendre.

Guy FICHET

Histoire intérieure du Parti Communiste 1920-1945 de Philippe Robrieux. Ed. Fayard. 576 pages. 90 F environ.

Roman

« La bataille du petit Trianon » de Jorge Amado

Voici un nouveau roman de l'écrivain brésilien Jorge Amado, auteur de *La terre aux fruits d'or* et de *Terre violente*, qui est loin d'avoir l'intérêt des premiers.

Au début de la Deuxième Guerre mondiale, sous le régime réactionnaire de l'Estado Novo, au Brésil, deux vieux académiciens libéraux partent en guerre contre le fascisme. L'objectif de cette héroïque bataille, imaginée par Amado, est de barrer la route à un colonel, admirateur d'Hitler et le chef de la Sûreté brésilienne, qui brigue le poste d'académicien laissé vacant par un poète démocrate. Celui-ci, Bruno, est mort de chagrin à la suite de l'occupation de Paris par l'armée allemande.

Le récit reste enfermé dans le tout petit monde des quarante

académiciens, ou plus exactement des trente-neuf survivants et des deux candidats au quatrième poste : le colonel, et un vieux général en retraite que nos académiciens démocrates ont choisi comme concurrent du premier, espérant que la supériorité du grade sera un atout dans leur jeu. Mais à longueur de pages, de visites protocolaires en détails de procédure, le lecteur s'ennuie passablement.

Et le fait que ce récit soit entrecoupé de souvenirs de quelques-unes des nombreuses histoires d'amour du grand poète défunt n'arrive pas non plus à égayer les pages. Le plus grand amour du poète était né du baiser d'une militante communiste portugaise, fille de ministre (par le hasard), femme d'ambas-

sadeur (par devoir militant nous dit-on) qui, pour cacher son visage à un agent de la PIDE (police politique portugaise), s'était jetée en pleine rue sur une bouche... celle de Bruno !

Happy end : le colonel meurt de chagrin en voyant qu'il n'est plus seul candidat et que peu à peu le nombre de ses voix s'amoindrit. Second happy-end : les académiciens démocrates ayant du coup laissé tomber leur général potiche, celui-ci meurt de crise cardiaque en voyant qu'il n'est pas élu. Troisième happy-end (pour le lecteur, cette fois) : le roman se termine.

Olivier BELIN

La bataille du Petit Trianon de Jorge Amado. Editions Stock. 323 pages. 45 F environ.

« Reagan et nous » d'Hedrick Smith

Hedrick Smith est l'auteur d'un ouvrage très intéressant sur la vie en URSS aujourd'hui, intitulé *Les Russes*. On pouvait donc espérer que ce livre consacré à l'ascension politique de Reagan vaudrait la peine d'être lu.

Disons tout de suite qu'on est déçu.

Passé encore lorsque Smith relate les débuts de l'homme public Reagan qui se fit connaître à la télévision comme l'homme-sandwich de la General Electric. Mais la plupart des

autres informations contenues dans ce livre ont été largement diffusées par la presse.

Cela dit, dans la deuxième partie de l'ouvrage, lorsque Smith, après avoir évacué tout ce qui est purement électoral dans les discours du président, se torture l'esprit pour essayer, avec le peu qui reste, de prévoir ce que fera ou ne fera pas Reagan, cela devient franchement ennuyeux et inintéressant.

Reagan et nous d'Hedrick Smith. Editions Ballard. 42 F environ.

110 propositions du PS, 10 « commandements » de Mitterrand, mais pas un seul engagement vis-à-vis de la classe ouvrière

Officiellement investi candidat du Parti Socialiste par le Congrès de Créteil du 24 janvier, Mitterrand a tenu le soir même un meeting à la Porte de Versailles à Paris pour présenter le « Manifeste » du PS et ses propres thèmes de campagne pour les présidentielles.

« Je ne suis ni dieu, ni Moïse », a-t-il déclaré, énumérant cependant aussitôt ses « dix commandements » (inspirés des 110 propositions du « Manifeste »).

« Il faut sauver la République » dit le premier commandement. « Crier halte à la revanche des maîtres de l'argent » dit le second. Mitterrand rappelle aussitôt que « tout commence par l'école », puis que « tout passe par la recherche », que la « nature, c'est toi, c'est moi, c'est nous ». Il invite enfin ses électeurs à « aimer la France ». « La France, dont il faut arrêter le recul ». Et c'est sous le signe de quatre grands mots : « La Paix, l'Emploi, la Liberté, la France » que Mitterrand place sa future campagne.

Mais derrière les « grands mots », il y a surtout un grand vide, et c'est dans le flou et dans le vague que s'accumulent les « propositions » destinées à inspirer le programme d'un éventuel gouvernement socialiste.

Et il est sans doute significatif qu'une des rares affirmations claires concerne le « développement d'une stratégie autonome de dissuasion », c'est-à-dire de la force de frappe française.

Mais ni le candidat socialiste dans ses « commandements », ni le Parti Socialiste dans son « Manifeste » ne prennent d'engagements précis, ne font même de promesses sur les problèmes cruciaux de la classe ouvrière aujourd'hui face à la dégradation de ses conditions de vie et face à la crise.

Seules petites promesses, des réformettes libérales, qui de toute façon ne coûteraient rien si elles étaient tenues, comme la réduction à 5 ans du mandat présidentiel, l'éligibilité à 18 ans dans les élections politiques et 16 ans dans les élections professionnelles, la suppression de la vignette moto ou la création d'un statut particulier pour la Corse ou d'un département spécifique pour le Pays basque...

Mais sur la question des salaires, sur la question du chômage, aucun chiffre. Dans la rubrique « la justice sociale », voici ce que l'on trouve dans le « Manifeste » : à propos des salaires, « la décision de relever le SMIC sera prise après



Congrès du PS. Mitterrand se fait applaudir mais pas question de prendre des engagements sur les revendications ouvrières. (AFP)

négociations avec les organisations syndicales ». De combien sera relevé le SMIC et les autres salaires ? On ne sait pas. A propos du chômage, dans le même paragraphe : « Les indemnités de chômage seront fortement augmentées ». Pas plus de précisions.

Le « Manifeste » parle des 35 heures, mais ne fixe pas de date : « La durée du travail sera progressivement réduite à 35 heures après négociations entre les partenaires sociaux ». Pas plus de dates pour la 5^e semaine de congés.

Un « plan de lutte contre le chômage » est évoqué. On y parle de la création de 210 000 emplois. Il y a près de 2 millions de chômeurs. Mais que prévoit-on pour les autres ? Quand seront créés ces emplois, et comment ? Toutes ces questions restent sans réponses. Tout est remis à plus tard et à une « négociation avec les partenaires sociaux ».

Le « Manifeste » parle aussi d'impôts sur la fortune, mais ne donne pas le moindre chiffre, là non plus.

Visiblement, le PS ne veut pas commettre la même erreur qu'en 1978, où, emboîtant le pas au PCF sur la question du SMIC à 2.400 F, il avait peut-être effrayé une partie de l'électorat du centre qu'il vise aujourd'hui à rassurer et à séduire. Des responsables du PS s'en sont ouvertement expliqués (Le Figaro du 26.01.81) en disant : « Nous avons été suffisamment échaudés aux précé-

dentes élections, il vaut mieux rester dans le vague, surtout ne rien chiffrer, ne rien programmer avec précision. Sur ce point, nous sommes devenus responsables ». Et Georges Sarre, dirigeant du CERES, de jubiler : « Nous avons éliminé tous les économistes pour préparer ce texte ! ».

Pour sa part, dans la partie du « Manifeste » qu'il a rédigée, Mitterrand a mis les points sur les i, en précisant que « pour sortir de la crise (...) (il faut) croire en la capacité des Français d'aborder les temps difficiles, (...) oser leur dire la vérité, (...) en appeler au courage et au rassemblement des énergies », bref se serrer la ceinture.

Et pour tous ceux qui pourraient encore craindre que les déclarations d'intention, même absolument imprécises, qui figurent dans le « Manifeste » ne l'entraînent trop loin, le candidat Mitterrand a pris soin de préciser que ce texte était celui du Parti, mais pas le sien et qu'il se gardait quant à lui le droit de « traiter durant la campagne les grandes questions nationales en toute liberté »... Ce même candidat Mitterrand l'avait d'ailleurs déjà fait lors de sa campagne de 1974.

Alors, quoi qu'en dise la petite chansonnette « disco » composée exprès pour la campagne, « pour vivre autrement », il ne vaut mieux pas trop compter sur Mitterrand !

Frédéric FERRIERES

Des ministres communistes ? Mitterrand ne s'engagera jamais là-dessus et Marchais le sait bien !

Les dirigeants du Parti Communiste Français, Marchais en tête, reparlent de nouveau des ministres communistes qu'ils entendent bien avoir dans un éventuel gouvernement de gauche. Fiterman l'a réaffirmé, clairement, lundi 26 janvier sur TF1 : « Ce que nous voulons, c'est que le Parti Communiste ait, dans un gouvernement chargé de mettre en œuvre une politique nouvelle, toute sa place ». Voilà quelque temps qu'on avait plus entendu un tel langage. Mais bien que réactualisée aujourd'hui cette politique n'est pas pour autant nouvelle. Seulement, à l'approche des élections présidentielles, et puisque les sondages semblent marquer une petite remontée de Mitterrand, il faut bien que le Parti Communiste rappelle au PS ses exigences. C'est ce qu'il vient de faire.

« Nous, nous proposons la lutte. C'est en vérité aujourd'hui la SEULE voie, la SEULE (souligné par L'Humanité) perspective qui soit pour les travailleurs porteuse de progrès, d'espoir, de changement » a dit Marchais au comité central de son parti le 12 janvier.

Malgré les propos radicaux qui depuis plus de deux ans sont les siens, la politique du Parti Communiste n'a en fait pas changé : c'est la même qu'en 1978, qu'en 1974, qu'en 1972... participer au gouvernement avec le Parti Socialiste, avec Mitterrand dénoncé actuellement si fort comme un politicien de droite. Et il n'a pas d'autres perspectives à proposer aux travailleurs, malgré son langage dur et radical.

En fait, dans la politique électoraliste qui est la sienne, le Parti Communiste n'a guère de ressources. Le Parti Socialiste, lui, peut le cas échéant participer au gouvernement avec des formations politiques qui se situent sur sa droite — fermant ainsi toute perspective gouvernementale au PCF. Ce n'est, évidemment, pas le cas du PC. Et le Parti Socialiste est en fait le seul char auquel il

puisse se raccrocher pour ne pas rester sur le bord du chemin conduisant aux strapontins gouvernementaux. Et c'est bien ce que craint Marchais, la réalisation éventuelle d'une union sacrée limitée au PS sur la gauche d'où le Parti Communiste serait exclu.

Il n'y a bien évidemment aucune chance pour que dans les trois mois qui précèdent l'élection présidentielle, Mitterrand s'engage à donner une réponse aux actuelles sollicitations du PCF. Cela, Marchais le sait, mais à défaut de contraindre Mitterrand à s'engager publiquement à gouverner avec des ministres communistes, Marchais donne aujourd'hui un objectif à tous les militants, à tous les électeurs communistes : voter au premier tour sur son nom pour ultérieurement forcer Mitterrand à gouverner avec des ministres communistes.

Si Mitterrand veut être élu, il lui faudra au second tour, outre les voix des communistes, celles d'une fraction de la droite. Mais toutes les élections précédentes ont montré que les voix communistes se reportent bien en faveur du PS au second tour. Quant aux voix à prendre à droite, c'est une autre affaire. Elles sont extrêmement sensibles à tout écart même verbal du PS sur sa gauche. Alors, Mitterrand n'entend pas, par des promesses inconsidérées, apparaître comme lié au Parti Communiste. Et sur la question des ministres communistes, il ne s'est d'ailleurs jamais engagé, pas plus en 1974 qu'aujourd'hui. Pour reprendre l'expression de Martinet, un des dirigeants socialistes, pour Mitterrand pas question de donner au PCF « un baiser de la mort », surtout en public !

Et après s'être ostensiblement hissé au-dessus de son parti, au-dessus même du programme du PS, Mitterrand rentre dans l'arène électorale sans un regard pour Marchais, les mains libres pour mener sa campagne à sa guise.

Georges LATTIER

« Toute liberté » dans « Le Monde »... mais n'en abusez pas

Dans le journal Le Monde du mardi 27 janvier, Jacques Fauvet dénonce, sous le titre « En toute liberté », le manque d'équité évident de la radio et de la presse vis-à-vis des divers candidats à la présidence de la République, comme venaient d'en donner encore la preuve les commentateurs qui avaient suivi le congrès socialiste et la nomination officielle de Mitterrand comme candidat par son parti.

Et Fauvet de citer, à juste titre, l'attitude des diverses chaînes de télévision ou de France-Inter, donnant, à propos du congrès du PS, plus la parole à Jacques Blanc et à Poniowski qu'au PS lui-même. En ce qui concerne la presse écrite, J. Fauvet a fait le compte minutieux des lignes réservées aux prises de position des divers candidats : il dénonce par exemple le black-out fait par nombre de journaux sur certaines

déclarations de Marchais contre Giscard.

On pourrait en conclure que le nombre de lignes réservées aux différents candidats dans Le Monde sont donc et seront donc sans doute le résultat du même calcul scrupuleux... Mais J. Fauvet tient à préciser, dans le même article, qu'il juge « regrettable que le respect de l'institution présidentielle ne soit pas suffisant pour dissuader de se présenter ceux qui, faute

d'autre moyen, n'ont d'autre but que de s'exprimer ». Si l'on comprend bien, pour Le Monde, tous les candidats doivent jouir « en toute liberté » des mêmes moyens d'expression, mais tout le monde (et en particulier les « petits ») ne devrait pas jouir de la liberté d'être candidat... La liberté du Monde ne se partage sans doute pas, mais a l'air de tolérer bien des nuances.

Olivier BELIN